

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE



NEUILLY-SUR-SEINE

Mairie de Neuilly-sur-Seine
Conseil municipal du 17 décembre 2020

Étaient présents :

M. FROMANTIN

Mme d'ORSAY

M. PUGET

Mme FOURCADE

M. WARNOD

Mme GELLÉ

M. SIBEUD

Mme KLEIN

M. DUPONT

Mme LE FLOC'H

M. LE STANG

Mme SAINT-MACARY

M. SCHINDLER

Mme SFEDJ

M. VERAN

M. BILALIAN

M. GIRY-DELOISON

Mme BARRÉ

Mme PUYPEROUX

Mme AQUILINA

Mme de FOUGEROUX

M. GARETTA

M. GOURLEZ de LA MOTTE

M. ALARDET

Mme de LASTELLE

M. DARDIER

Mme SILVE-TARDY

Mme BERTRAND

M. AUBRY (*à compter de son arrivée en cours de séance*)

M. CHEYMOL

M. LEWIN

M. DUMONT

Mme MICHELANGELI

Conseil municipal de la Ville de Neuilly-sur-Seine

17 décembre 2020

M. KELLER

Mme CHARLES (*jusqu'à son départ de la séance*)

Mme MOREL

Mme ATIEH

Mme FLAISLER (*à compter de son arrivée en cours de séance*)

M. de ROQUETTE-BUISSON

M. GABAÏ (*à compter de son arrivée en cours de séance*)

Mme SOLET (*à compter de son arrivée en cours de séance*)

M. ZERAH (*à compter de son arrivée en cours de séance*)

Mme MAURIN FOURNIER (*à compter de son arrivée en cours de séance*)

Mme LE GRIP (*à compter de son arrivée en cours de séance*)

M. TEULLÉ

M. ROUZIÈRES (*à compter de son arrivée en cours de séance*)

Mme BASINI

M. HUBERT (*à compter de son arrivée en cours de séance*)

M. DODEMAN

Était excusée représentée :

Mme CHARLES

représentée par M. de ROQUETTE-BUISSON

Étaient excusés non représentés :

M. AUBRY (*jusqu'à son arrivée*)

Mme FLAISLER (*jusqu'à son arrivée*)

M. GABAI (*jusqu'à son arrivée*)

Mme SOLET (*jusqu'à son arrivée*)

M. ZERAH (*jusqu'à son arrivée*)

Mme MAURIN FOURNIER (*jusqu'à son arrivée*)

Mme LE GRIP (*jusqu'à son arrivée*)

M. TEULLE (*jusqu'à son arrivée*)

M. ROUZIERES (*jusqu'à son arrivée*)

M. HUBERT (*jusqu'à son arrivée*)

Secrétaire :

M. VERAN

Sommaire

I.	Adoption du procès-verbal du Conseil municipal du 24 septembre 2020	5
II	Délibérations.....	5
	Première partie.....	5
1.	Désignation des représentants de la Ville auprès des instances du Groupement d'Intérêt Public MAXIMILIEN	5
2.	Budget Ville – Décision modificative n°1 – Exercice 2020	5
3.	Budget annexe Gestion du patrimoine privé – Décision modificative n°1 – Exercice 2020.....	7
4.	Budget annexe Spectacle vivant et Arts visuels – Décision modificative n°1 – Exercice 2020.....	7
5.	Autorisation d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2021 – Budget principal	7
6.	Autorisation d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2021 – Budget annexe des Logements sociaux.....	8
7.	Autorisation d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2021 – Budget annexe des Logements sociaux.....	8
8.	Autorisation d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2021 – Budget annexe Spectacle vivant et Arts visuels	8
9.	Autorisation d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2021 – Budget annexe Cinéma.....	8
10.	Autorisation d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2021 – Budget annexe Restaurant municipal	8
11.	Autorisation donnée à Monsieur le Maire de verser des acomptes provisionnels de subvention de fonctionnement aux associations.....	9
12.	Adossement de la SEMINE à un opérateur social – Autorisation donnée à Monsieur le Maire d'engager des négociations exclusives avec la SAHLM SEQENS.....	11
	Deuxième partie	18
III	Décisions municipales et questions diverses	30
1.	Décisions municipales.....	30
2.	Questions diverses	32

(La séance est ouverte à 18 heures sous la présidence de M. FROMANTIN.)

M. le MAIRE.- Il est 18 heures, on va démarrer notre Conseil. On va demander à Lucas VERAN de bien vouloir faire l'appel.

(Il est procédé à l'appel.)

M. le MAIRE.- Très bien, merci.

I. Adoption du procès-verbal du Conseil municipal du 24 septembre 2020

M. le MAIRE.- Je vous propose donc d'adopter le procès-verbal de la dernière séance.

II Délibérations

Première partie

1. Désignation des représentants de la Ville auprès des instances du Groupement d'Intérêt Public MAXIMILIEN

M. le MAIRE.- Et donc on va directement aller sur la première partie, la première délibération, la délibération numéro 1. C'est la désignation de deux représentants de la Ville auprès des instances du groupement d'intérêt public MAXIMILIEN. Alors MAXIMILIEN, c'est une plateforme d'achat qui a été créée par le Conseil régional pour mutualiser des achats, donc c'est une centrale d'achat pour les collectivités locales de la région Île-de-France.

Je propose que nos deux élus qui ont les délégations « finances », à savoir Jean-François PUGET, qui est l'adjoint en charge des finances, et Mireille BERTRAND, qui est rapporteur de budget, siègent au sein de ce groupement d'intérêt public MAXIMILIEN. Y a-t-il d'autres candidats ?

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Cette délibération est adoptée. Donc ces deux élus seront membres de ce comité MAXIMILIEN.

En application des dispositions de l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales les nominations prennent effet immédiatement dans l'ordre de la liste dès lors qu'une seule liste a été présentée.

(Arrivée de M. AUBRY, M. GABAÏ, Mme SOLET, M. TEULLÉ et Mme FLAISLER.)

2. Budget Ville – Décision modificative n°1 – Exercice 2020

M. le MAIRE.- Délibération numéro 2, c'est une décision modificative au budget 2020 liée à l'ensemble des aléas, notamment de la crise, et Jean-François PUGET va défendre cette délibération.

M. PUGET.- Bonjour à tous.

Donc, effectivement, décision modificative numéro 1, donc qui s'inscrit en prolongement du budget supplémentaire de mai dernier, donc qui vient modifier le budget supplémentaire au budget initial.

D'abord, quelques remarques sur l'impact du Covid, avant de rentrer sur la décision modificative proprement dite. On a constaté, pendant cette période du Covid – alors Covid 1, puisque le Covid 2, pour l'instant, n'est pas pris en compte dans cette décision modificative, on a arrêté les dépenses au 1^{er} novembre –, on constate des plus-values de dépenses d'environ 2 600 000 euros, qui concernent principalement l'achat de masques, de gel, de distributeurs de blouses pour 1,4 million, les remboursements des abonnements des activités municipales, donc beaucoup de remboursements ont été faits, Centre aquatique, périscolaire, culture, pour 500 000 euros, le nettoyage des locaux et les dépenses directes ont pu être partiellement financés. On a des moins-values de recettes, de l'autre côté, de 2,7 millions, qui concernent les équipements publics, notamment centre aquatique, crèches, etc. Les moins-values de dépenses prévisionnelles n'ont pas été prises en compte, parce qu'elles ont pas pu être calculées à date. Donc on a une baisse des revenus et une augmentation des dépenses au total de l'ordre de 5,3 millions. Et en face, on a des subventions pour 1,7 million, soit un écart de 3,6 millions. Cet écart serait compensé en partie par un mécanisme de garantie de recettes.

On vous propose d'inscrire ces flux dans la décision modificative après compensation des lignes de crédit qui n'ont pas été utilisées, donc voilà. Donc on inscrit la part des dépenses liées à l'acquisition des masques pour le solde, soit 100 000 euros. On y intègre également d'autres sujets qui sont pas intégrés, qui sont pas liés au Covid, notamment le solde des comptes avec POLD, où on a un gain d'1 535 000 euros par rapport à une prévision de 2,2 millions. On est finalement tombé sur un chiffre, une contribution de la Ville de 727 000 euros, donc ça, c'est pour la section de fonctionnement. Et pour la section d'investissement, on a certaines opérations très techniques, je vais passer vite. On a un crédit supplémentaire de 417 000 euros pour la rue des Graviers et pour l'avenue Charles de Gaulle pour des acquisitions, une opération comptable de régularisation où 1,7 million de dépenses d'études ont été affectés, rattachés aux opérations pour lesquelles ils ont été engagés, qui ont donné lieu à des écritures comptables, qui sont neutres pour la Ville. Voilà. Donc voilà l'ensemble de ces mesures qui donnent lieu à la décision modificative numéro 1.

M. le MAIRE. - Très bien. Merci, Jean-François PUGET.

Donc des éléments, vous l'avez vu, liés en partie à la crise. On retrouvera bien sûr tous ces éléments dans le compte administratif dans quelques mois.

Y a-t-il des questions sur cette délibération numéro 2 ? Y a-t-il donc des...

Oui, Monsieur DODEMAN ?

M. DODEMAN. - Oui, Monsieur le Maire, Monsieur PUGET, cette délibération est intéressante, parce qu'elle permet de faire un focus, vous l'avez dit, sur l'impact financier de la crise du coronavirus sur les finances de la Ville, et, vous l'avez dit, il y a eu des dépenses exceptionnelles, supplémentaires et puis il y a aussi des manques à gagner, des moins-values de recettes, et de l'autre côté des aides exceptionnelles. Et quand on fait, finalement, la comparaison et surtout la différence, elle fait apparaître un coût, un reliquat de 3,6 millions qui est donc le prix, la « facture » de la crise arrêtée au 1^{er} novembre. Et j'entends et je me réjouis que la Ville a globalement surmonté cette épreuve, sans que cela ne remette en cause notre niveau d'investissement.

Mais, le problème, c'est qu'on ne sait pas combien de temps cette crise va perdurer ; il est fort probable que ça continue à affecter les finances de la Ville et que peut-être qu'on verra le bout du tunnel en automne 2021.

Donc j'avais peut-être une suggestion à vous faire part, mais peut-être qu'elle est un peu prématurée – sachant qu'on va pas encore aborder le... – sachant que c'est pas encore le moment du DOB, mais peut-être pourrait-on faire une provision d'une somme d'argent dans le budget primitif de 2021 pour répondre à des situations d'urgence, d'avenir.

M. le MAIRE. - Merci.

Vous avez sans doute vu qu'il y a certains éléments qui sont provisionnés, notamment dans une « délib » de la deuxième partie, puisque on provisionne la négociation liée au fait que sur la cantine scolaire, on est au-delà des seuils qui permettent

à notre délégation de service public de renégocier les conditions tarifaires. Il y a quand même un élément qui est pas dans les chiffres aujourd'hui, puisque il n'est pas encore validé dans la loi de finances, c'est ce qu'on appelle les mesures de sécurité, prises en loi de finances, pour pondérer notamment les moins-values de recettes fiscales et domaniales. Donc ils vont certainement remonter le niveau de flottaison au-delà d'un seuil à zéro, donc qui va néanmoins donner un solde positif malgré la crise du Covid, et j'ai vu qu'aujourd'hui ce montant, ce système de compensation était voté pour 2021 également. Donc on aura tout au long de la crise des éléments de compensation de l'État, qui permettront, sur la base des moyennes des trois derniers exercices, d'avoir des recettes supplémentaires qui viendront compenser, au-delà de ce qu'on a vu ici, le bilan de l'année en termes de Covid et d'effets du Covid.

Voilà, je vous propose de voter cette délibération.

Y a-t-il des voix contre ? Y a-t-il des abstentions ? Elle est adoptée.

Avec le vote CONTRE de M. Arnaud TEULLE,

Délibération suivante.

3. Budget annexe Gestion du patrimoine privé – Décision modificative n°1 – Exercice 2020

M. PUGET.- Délibération suivante, qui concerne le budget annexe « patrimoine privé », décision modificative numéro 1 pour l'exercice 2020. Donc on vous demande de voter un complément de budget pour 5 000 euros ; ce sont des régularisations de charges pour le Carreau de Neuilly. Voilà.

M. le MAIRE.- Voilà, 5 000 euros, c'est une petite modification. Y a-t-il des questions ?

Y a-t-il des voix contre ? Y a-t-il des abstentions ? Cette délibération est adoptée.

Avec le vote CONTRE de M. Arnaud TEULLE,

(Arrivée de M. ZERAH.)

4. Budget annexe Spectacle vivant et Arts visuels – Décision modificative n°1 – Exercice 2020

M. le MAIRE.- La suivante, c'est une DM sur le budget annexe « Spectacle vivant et Arts visuels ».

Monsieur PUGET.

M. PUGET.- Spectacle vivant et Arts visuels, décision modificative également, qui participe de la politique de la Ville pendant cette période de Covid, qui était de rembourser les abonnements. Et, là, il s'agit des abonnements en matière culturelle. Donc on vous demande de voter une ressource complémentaire de 60 000 euros.

M. le MAIRE.- Voilà, y a-t-il des questions sur cette délibération ?

Y a-t-il des voix contre ? Y a-t-il des abstentions ? Cette délibération est adoptée.

Avec le vote CONTRE de M. Dov ZERAH et M. Arnaud TEULLE,

5. Autorisation d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2021 – Budget principal

M. le MAIRE.- La délibération suivante, la numéro 5, c'est l'autorisation d'engager, de liquider et de mandater des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif, puisqu'il est sur 2021, et c'est les éléments, justement, d'anticipation sur le budget principal.

C'est Mireille BERTRAND qui va présenter cette délibération.

Mme BERTRAND.- Oui, bonsoir, donc je vais vous présenter les délibérations 5, 6, 7, 8, 9, 10, qui s'inscrivent dans le même contexte et sont la conséquence directe du décalage du vote du budget au-delà du 1^{er} janvier.

Donc le législateur a prévu cette situation, et le maire est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, liquider et mandater les dépenses de la section de fonctionnement, dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente. Il est aussi en droit de mandater des dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

Pour ce qui est des dépenses d'investissement, le Maire peut, en outre, sur autorisation du Conseil municipal, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Donc afin d'assurer une continuité de fonctionnement des services, je vous demande de bien vouloir autoriser le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans les limites suivantes. Et dans chaque cas, pour chaque délibération, ces limites, c'est exactement 25 % des crédits ouverts en 2020.

Donc la délibération numéro 5, elle couvre le budget principal, et je vous demande d'autoriser une somme de 12 417 957 euros et 60 centimes.

Je les fais toutes ?

M. le MAIRE.- Tu peux continuer et lire sur l'ensemble des délibérations.

6. Autorisation d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2021 – Budget annexe des Logements sociaux

7. Autorisation d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2021 – Budget annexe des Logements sociaux

8. Autorisation d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2021 – Budget annexe Spectacle vivant et Arts visuels

9. Autorisation d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2021 – Budget annexe Cinéma

10. Autorisation d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2021 – Budget annexe Restaurant municipal

Mme BERTRAND.- Voilà, pour la délibération numéro 6, donc c'est pour le budget annexe des Logements sociaux. Donc je vous demande d'autoriser la somme de 1 304 242 euros et 56 centimes.

La délibération numéro 7, donc c'est le budget annexe « Gestion du patrimoine privé », donc je vous demande d'autoriser 916 314 euros et 76 centimes.

Pour la délibération numéro 8, c'est le budget annexe « Spectacle vivant et Arts visuels », et je vous demande d'autoriser 156 870 euros et 84 centimes.

Pour le budget « Cinéma », c'est la délibération numéro 9, c'est l'autorisation de 7 200 euros.

Et pour le budget annexe « Restaurant municipal », c'est une autorisation de 20 000 euros.

M. le MAIRE.- Très bien. Est-ce que sur ces différentes délibérations qui sont des autorisations d'engager par anticipation pour ne pas bloquer le fonctionnement de notre Ville avant le vote du budget, y a-t-il des questions ?

Monsieur ZERAH ?

M. ZERAH.- Oui. Je vous prie de m'excuser pour mon retard. Vous avez pris le parti de reporter la présentation et le vote du budget pour l'année prochaine ; nous n'avons pas très bien compris pourquoi. Alors, c'est vrai que, pratiquement, ce n'est pas parce que c'est la loi, que la loi l'y autorise, que pour autant, on est forcé d'y recourir. Nous avons fait un petit sondage, c'est vrai que la moitié des villes du département des Hauts-de-Seine ont repoussé le vote du budget 2020 et d'autres ont accepté de le faire dans les délais.

Il n'en demeure pas moins que donc nous sommes opposés aux délibérations 2, 3, 4, 5, 6 jusqu'à la délibération numéro 10 et que, voilà, nous considérons que vous auriez pu faire en sorte que nous ayons un budget dans les délais.

M. le MAIRE.- Merci. Au moment où on devait prendre la décision de décaler ou de maintenir le calendrier budgétaire, on était dans l'attente de beaucoup d'éléments de calcul sur les aléas de la crise, en attente également des éléments de la loi de finances sur les différentes compensations. C'est la raison pour laquelle il nous a paru exceptionnellement plus simple... Parce que je vous rappelle qu'en 2008, c'est nous qui avons rapatrié sur l'exercice le vote du budget, alors que traditionnellement, à Neuilly, il était voté en mars ou avril, et donc on avait pris l'initiative de le recontextualiser au cours de l'année n-1, et donc, là, exceptionnellement, on l'a redécidé, ce qui permet d'avoir un budget qui sera fait en tenant compte de l'ensemble des calculs *in fine* sur les impacts Covid et des éléments de loi de finances, puisqu'au moment où on a pris cette décision, on n'avait pas encore notamment les mécanismes de compensation qui sont proposés aux communes.

Voilà, j'ai pris note de vos votes. J'imagine qu'elles concernent votre groupe.

Y a-t-il d'autres votes contre sur l'ensemble de ces délibérations ? Y a-t-il des abstentions ? Je vous remercie.
Avec le vote CONTRE de M. Dov ZERAH et M. Arnaud TEULLE,

11. Autorisation donnée à Monsieur le Maire de verser des acomptes provisionnels de subvention de fonctionnement aux associations

M. le MAIRE.- Délibération numéro 11.

Mireille BERTRAND.

Mme BERTRAND.- Alors, cette délibération numéro 11, elle s'inscrit dans la même finalité, permettre la bonne marche de la commune et de ses partenaires dans les circonstances actuelles, et là, elle touche les associations et notamment les associations sportives et culturelles, qui, du fait du report du vote du budget, ne toucheraient pas les subventions de fonctionnement, dont le versement serait également reporté. Donc pour leur éviter des difficultés de trésorerie, il est proposé de leur verser des acomptes provisionnels pour ces associations qui bénéficient généralement des versements au premier trimestre dans le cadre des conventions qu'elles ont avec la Ville.

Donc là, on a huit associations, et donc je vous propose d'accepter de leur verser les sommes suivantes :

- le Comité Culturel et Social, 160 500 euros ;
- l'École de Musique et d'Art Dramatique, 100 000 euros ;
- l'Association Saint-Pierre de Neuilly, 35 200 euros ;
- le Cercle de Judo, 30 000 euros ;

- l'Olympique de Neuilly, 75 000 euros ;
- le Rugby Club de Paris-Neuilly, 25 000 euros ;
- la Maison des Jeunes et de la Culture, 36 000 euros ;
- et la Maison de la Famille, 50 000 euros.

Et, bien entendu, ces montants seront déduits des montants définitifs qui seront accordés dans le cadre du vote du budget.

M. le MAIRE.- Voilà, ça nous permet de rester dans le rythme annuel et habituel plutôt, de versement de subventions à ces associations. Y a-t-il des questions ?

Monsieur ZERAH ?

M. ZERAH.- Oui, alors, bien entendu, nous ne sommes pas contre que vous versiez, que la Mairie verse des subventions aux associations, et que même, compte tenu des circonstances et du fait que nous sommes sur un budget provisoire, vous leur versiez des avances. Mais nous ne comprenons pas pourquoi seulement ces 10 associations. Comment le choix a été fait de ces 10 associations, ces seules 10 associations ? Et alors en plus, quand on fait quelques règles de trois, on constate que certaines associations reçoivent 50 %, une 40, une 54, une 56 et une 100 %.

Alors, j'ai entendu ce que vous nous avez dit en Commission des finances, que vous les avez écoutées et que vous avez adopté le montant de l'acompte en fonction de ce qui vous ont présenté de leur situation. Nous considérons que la démarche est quelque peu arbitraire et que, de ce fait, c'est un peu le fait du prince : vous choisissez plus une association qu'une autre, pour donner 40, 54, 56, 50 ou 100 %.

Donc, compte tenu de la méthode du choix des associations, de la méthode du pourcentage du montant de l'acompte, nous nous abstenons sur cette délibération.

(Arrivée de M. HUBERT, Mme MAURIN FOURNIER et M. ROUZIERES.)

(Départ de Mme CHARLES.)

M. le MAIRE.- Merci. Alors juste pour vous rappeler quand même qu'il n'y a aucun arbitraire ; c'est exactement les montants qui sont versés chaque année, aux associations qui le demandent chaque année. Donc il n'y a aucun changement par rapport aux années précédentes. Il n'y a aucune forme d'arbitraire, et les associations qui bénéficient d'acomptes dans ces délais sont celles qui le demandent, tout simplement. Donc il n'y a aucune injonction de la part de Ville, aucun arbitrage, aucun arbitraire et aucune mesure discriminante vis-à-vis de qui que ce soit.

Ensuite, si les montants sont différents, c'est que le profil économique de chaque association est différent ; certains ont des dépenses plus en début d'année, d'autres plus en fin d'année, d'autres ont des frais fixes, d'autres ont des salariés, d'autres n'ont que des frais variables. Donc aucun de vos arguments n'est valable, ni arbitraire, à la demande des associations, inchangé depuis les années précédentes. Donc, voilà, c'est pas du tout dans ces termes-là qu'il faut poser ce sujet des avances aux associations, qui n'ont rien de particulier cette année, et cette délibération a pour but, justement, de maintenir dans l'état, à leur demande, les niveaux de subvention dont elles ont besoin pour fonctionner.

Oui ?

M. ZERAH.- Si ça n'a rien de particulier, alors je vous invite à relire les attendus de la délibération. Il est bien fait mention « compte tenu du report du vote du budget primitif 2021 » ; c'est dans ce contexte que vous situez cette délibération.

M. le MAIRE.- Absolument.

M. ZERAH.- Donc ne dites pas... Ne dites pas... Ne dites pas que ça se fait chaque année et que ça ne tient pas compte du contexte.

Deuxièmement, sommes-nous sûrs que toutes les associations sont informées qu'elles peuvent avoir un acompte ? Est-ce que le balayage a été fait ? Est-ce que l'invitation à chacune des associations qui a l'habitude de recevoir une subvention de la Mairie est bien informée ?

Troisièmement, j'aimerais bien que vous m'expliquiez en quoi l'Olympique de Neuilly a besoin d'un acompte de 100 %. Qu'est-ce qui justifie, dans l'activité de l'Olympique de Neuilly, un montant d'acompte égal à 100 % de la subvention ?

M. le MAIRE.- Sur le premier point, c'est bien parce que c'est une anticipation et que le budget sera voté en mars qu'il y a cette délibération.

Sur le deuxième point, qui était... Quel était le deuxième point ?

Mme FOURCADE.- Pourquoi l'Olympique a 100 %...

M. le MAIRE.- Non, c'est le troisième point, ça, je crois. Bon...

Intervenante.- Est-ce qu'il y a un balayage ?

M. le MAIRE.- Est-ce qu'elles sont tous informées, voilà, absolument. Est-ce qu'elles sont tous informées ? Bien sûr. Bien sûr, à la fois les services et les élus sont en contact avec les associations et voient avec chacune chaque année comment la ventilation des subventions peut s'opérer. Donc tout le monde est équitablement informé. Ensuite, la subvention, elle est remise à l'aune de la manière dont chacun gère son association, et beaucoup des associations qui ont des niveaux importants de subventions ont eu des audits dans les années précédentes pour, justement, valider que les montants de subventions et le rythme des subventions étaient conformes à la réalité de leur activité. Donc, voilà, chacun a sa manière de fonctionner, et notre objectif est de coller à leur manière de fonctionner pour qu'elles s'en sortent le mieux possible. C'est, me semble-t-il, d'ailleurs ce que vous disiez au début de vos propos, d'être à l'écoute des associations pour qu'elles fonctionnent bien, et c'est le cas de l'Olympique de Neuilly.

Voilà, donc j'ai enregistré votre abstention. Y a-t-il des voix contre ? Y a-t-il d'autres abstentions ? Cette délibération est adoptée.

Avec les abstentions de M. Dov ZERAH, Mme Florence MAURIN FOURNIER et M. Arnaud TEULLÉ,

12. Adossement de la SEMINE à un opérateur social – Autorisation donnée à Monsieur le Maire d'engager des négociations exclusives avec la SAHLM SEQENS

M. le MAIRE.- La délibération numéro 12.

François-Xavier DUPONT, sur l'adossement de la SEMINE à un opérateur pour être en phase avec les contraintes de la loi ELAN.

M. DUPONT.- Voici la délibération. Pour rappel, la SEMINE a été constituée en mars 90 afin de gérer le patrimoine privé de la Ville. Au fil des années et sous l'impulsion de la loi SRU ainsi que des différentes lois postérieures, elle s'est transformée en véritable opérateur social et a réalisé un certain nombre d'opérations de logements sociaux sous diverses formes. Pour autant, le nombre de logements gérés à ce jour est peu important, environ 180, et ne permet pas de répondre à la taille critique des opérateurs sociaux posés par la loi ELAN. En effet, la loi précitée a occasionné une vaste opération de restructuration du secteur du logement social. Ainsi, au 1^{er} janvier 2021, tout organisme gérant moins de 12 000 logements doit avoir rejoint un groupe d'organismes de logement social gérant en consolidé plus de 12 000 logements.

Le maintien de la SEMINE en qualité d'opérateur social œuvrant sur le territoire de la commune représente un intérêt majeur pour la commune malgré le faible nombre de logement gérés. En effet, cette dernière peut se voir déléguer le droit de préemption et permet *in fine* à la commune de maîtriser les opérations de logements sociaux de petite taille sur son territoire. En outre, la SEMINE, en qualité d'opérateur social, détient sur son propre patrimoine des droits de désignation qu'il convient de conserver.

Pour l'ensemble de ces raisons, il a été estimé souhaitable de maintenir l'existence de la SEMINE en l'adossant à un opérateur social de dimension nationale. Cette solution permet en outre de bénéficier d'une ingénierie technique, qui peut s'avérer très utile dans le développement des futures opérations que la SEMINE doit mener dans les prochaines années.

L'entrée au capital du nouvel opérateur se ferait en plusieurs temps. Dans un premier temps, le nouvel actionnaire procéderait à un rachat d'actions. Par la suite, il serait réalisé une augmentation de capital afin de financer la future opération de réhabilitation du 149 avenue Charles de Gaulle. Le statut de la SEMINE en société d'économie mixte locale serait maintenu, et la commune de Neuilly-sur-Seine resterait majoritaire au capital ainsi qu'au Conseil d'administration ; au final, sa participation serait ramenée de 80 à de 51 %. Dans cette optique, plusieurs opérateurs sociaux ont été contactés, la SAHLM SEQENS a remis la proposition la plus élevée en proposant une valeur de 2 200 euros par action.

Compte tenu du partenariat sur le long terme dans lequel s'inscrit cette opération, il a été conclu avec la SAHLM SEQENS de conclure un pacte d'actionnaires dans lequel seraient inscrites les règles de gouvernance ainsi que les principes généraux permettant à l'opérateur de monter au capital de la SEMINE.

Il vous est donc demandé d'autoriser Monsieur le Maire à engager des négociations exclusives avec la SAHLM SEQENS, en vue de finaliser l'offre financière ainsi que le pacte de gouvernance. Vous aurez à vous prononcer au prochain Conseil municipal sur ces deux points.

M. le MAIRE.- Très bien, merci. Y a-t-il des questions ?

Monsieur DODEMAN ? Madame MAURIN FOURNIER ensuite, Monsieur HUBERT.

M. DODEMAN.- Oui, Monsieur le Maire, dans le cadre de la loi ELAN, effectivement, vous l'avez dit, la SEMINE va donc devoir se regrouper avec un opérateur de logement social, et vous avez opté pour, juridiquement, l'adossement plutôt que la fusion-acquisition, ou absorption plutôt, qui permettrait, à la lecture de la délibération, de garder notre autonomie, de rester majoritaire, de bénéficier de moyens techniques, une grosse structure comme SEQENS en cas de réhabilitation, et surtout de continuer à se positionner sur des petites opérations d'acquisition, comme le 149 avenue Charles de Gaulle, puisqu'il y a des acquisitions successives, et notamment on les retrouve dans les délibérations numéro 19 et 20.

Et, toutefois, la gouvernance va changer, vous l'avez dit, ce qui m'amène à avoir peut-être deux sujets d'interrogation. La première, est-ce que ça ne va pas impacter l'attribution des logements en faveur des non-Neuilléens ? Et, deuxièmement, est-ce que le fait d'intégrer dans le capital un opérateur de dimension nationale, on ne peut pas, là aussi, craindre une augmentation des loyers et des charges mensuelles qui devront être supportés par nos locataires ?

Merci beaucoup.

M. le MAIRE.- Merci. Madame MAURIN FOURNIER ?

Mme MAURIN FOURNIER.- Oui, Monsieur le Maire, d'abord, je suis étonnée que le Conseil ait commencé, puisque je n'ai eu comme information que 18 heures 30. Je trouve ça tout à fait inapproprié, parce que ce n'est pas tout à fait normal.

M. le MAIRE.- Attendez, excusez-moi... Excusez-moi, vous avez, j'imagine, la lettre de convocation ?

Mme MAURIN FOURNIER.- Oui, je peux vous la montrer.

M. le MAIRE.- Eh bien, elle est 18 heures.

Mme MAURIN FOURNIER.- C'est un mail, non, à 18 heures 30. C'est tout ce que j'ai.

M. le MAIRE.- Ah non, je regrette, Madame MAURIN FOURNIER, elle est à 18 heures. Voyez, je peux vous la faire passer, puisque j'en ai une copie, elle est à 18 heures. Passez-moi la vôtre, ça m'intéresse.

Mme MAURIN FOURNIER.- Oui, je vais vous la passer, Monsieur le Maire, il y a pas de problème. Donc, effectivement, j'avais des choses à dire sur le PV, donc je le regrette, mais je souhaiterais effectivement qu'on ait une bonne information.

Alors en ce qui concerne cette délibération numéro 12, au Conseil de territoire, la délibération numéro 31 que nous avons vu passer mardi dernier, il nous a été dit que dans le cadre de cette loi, trois villes qui nous sont proches, puisqu'il s'agit de Levallois, Puteaux et Courbevoie, se sont regroupées pour pouvoir avoir la taille qu'il fallait et pouvoir gérer, sachant qu'ils ont fait dans leur accord la certitude que soulevait mon collègue, la certitude qu'ils puissent garder les droits de...de..., pour pouvoir donner, d'attribution, voilà, pardonnez-moi.

Donc je voudrais savoir pourquoi vous n'avez pas choisi cette solution pour Neuilly, de nous rapprocher de nos villes voisines.

Deuxièmement, vous avez dit qu'il y avait eu plusieurs choix d'opérateurs ; je voulais savoir selon quelle procédure exacte il avait été fait ce choix.

Merci.

M. le MAIRE.- Merci. Monsieur HUBERT ?

M. HUBERT.- Oui, Monsieur le Maire, moi, de la même manière, j'ai vu 18 heures 30, je suis désolé, mais donc je suis arrivé un petit peu avant, je regrette de ne pas avoir pu participer aux délibérations précédentes. J'avais aussi des choses à dire sur le budget.

Donc sur la SEMINE, la SEMINE est à l'honneur dans l'ensemble du Conseil municipal, puisqu'il y a plusieurs délibérations que l'on verra en deuxième partie. En ce qui concerne celle-ci, en effet, si je me réfère au débat du dernier Conseil municipal, il était pas encore question d'une société anonyme d'HLM à cette époque-là, et donc c'est quelque chose qui a dû se faire entre-temps. Est-ce que vous avez analysé plusieurs offres ? Je ne sais pas à partir de quel moment, enfin étant très nouveau au Conseil municipal, peut-être que j'ai pas vu les autres délibérations qui appelaient à des candidatures. Donc je le regrette.

Donc je pense que, dans la délibération, l'explication du choix reste insuffisante puisqu'on n'a pas l'exposé de toute la procédure et que il n'y a pas d'alternative en effet exposée pour démontrer la qualité du choix et la pertinence du choix. Donc, en effet, j'aurais aimé aussi avoir un peu plus d'informations sur ce sujet, savoir si la SEMINE est bien un opérateur uniquement social ou c'est un opérateur, comme il fut à une époque, chargé du patrimoine de la Ville. Et si c'est un opérateur social, c'est un sujet qui est très lié à l'ensemble des sujets sur le logement social qui sont évoqués ici, sur lequel on aura certainement à réintervenir.

M. le MAIRE.- Très bien, merci. Monsieur ZERAH ?

M. ZERAH.- Oui, effectivement, il y a 4 délibérations dont 3 en seconde partie sur la SEMINE, la 12, la 19, la 26 et la 63, et nous pensons qu'il eut été de bon usage de faire un point consacré à la SEMINE.

La SEMINE fait l'objet de beaucoup de commentaires de la Cour régionale des comptes il y a quelque temps, mais également lorsqu'on va voir les délibérations ou plus exactement les décisions de justice concernant la SEMINE, il y en a beaucoup, des décisions de justice en civil, des décisions également en pénal. Et puis, vous nous faites une présentation du rapport de gestion en délibération 63 de la SEMINE. Or, il n'y a aucune présentation du bilan, c'est-à-dire que nous ne connaissons pas la situation financière exacte de la SEMINE, nous n'avons pas le rapport des commissaires aux comptes pour pouvoir apprécier la réalité de la situation financière.

En un mot comme en cent, Monsieur le Maire, vous avez enlevé le poste d'administrateur qui était réservé à l'opposition, au Conseil d'administration de la SEMINE. Qu'est-ce que vous nous cachez ? Vous nous cachez certainement quelque chose sur la situation financière, sur le fait, d'ailleurs, que vous ne vouliez pas que nous soyons d'accord parties avec les collectivités locales voisines, adjacentes, et puis vous continuez les opérations immobilières comme si de rien n'était. Il serait temps que vous informiez le Conseil d'administration, d'autant plus qu'il n'y a plus aucun représentant de l'opposition au Conseil d'administration de la SEMINE. Il est grand temps que vous nous informiez sur les tenants et aboutissants de la situation de la SEMINE.

M. le MAIRE. - Merci à chacun pour toutes ces questions.

Pour revenir sur les différents points, Monsieur DODEMAN, bien entendu, dans le cahier des charges qui a présidé aux discussions qu'on a eues avec les différents opérateurs, le fait de garder les attributions était un élément central, et donc l'attributaire, la société SEQENS en l'occurrence, comme les autres avec lesquels mais je vais y revenir dessus, on en avait discuté, acceptait que la Ville, bien entendu, garde les attributions. Donc il n'y a aucune conséquence sur les attributions et ce sont des éléments qui, maintenant, vont être précisés et écrits dans le pacte de gouvernance qu'on évoque dans cette délibération.

Sur le deuxième point, sur votre question, Madame MAURIN FOURNIER, les trois autres communes avaient des offices, pas des sociétés d'économie mixte ; donc les statuts ne sont pas les mêmes. Et quand bien les mêmes les statuts auraient été les mêmes, vous avez dû remarquer, dans la délibération de POLD l'autre jour, que ces trois villes totalisent à elle trois quasiment 12 000 logements, un peu moins que ce que la loi oblige, mais elles vont le rattraper. Donc si on organisait la gouvernance, qui se fait au prorata des logements de chacun, la Ville aurait 2 ou 3 % dans son nouvel ensemble, donc n'aurait aucune voix au chapitre. C'est la raison pour laquelle on a préféré développer un accord, adosser un accord à une société avec laquelle on peut garder la majorité, et je préfère avoir 51 % dans une alliance avec Action Logement, SEQENS en l'occurrence, plutôt qu'avoir 3 % avec trois autres collectivités dans une association qui, de toute façon, statutairement, n'était pas possible, puisqu'ils fusionnent des offices, et nous, c'est une société par actions. Et donc c'était dans le cadre d'une transaction sur les actions que l'adossement se fait.

Sur le processus, Monsieur HUBERT, donc on avait ciblé les trois principaux opérateurs avec lesquels la Ville travaille régulièrement. Alors pourquoi ? Tout simplement parce qu'ils connaissent la Ville, ils font des opérations depuis des années avec nous ; c'était I3F, SEQENS qui est le nouveau nom de France Habitation, que vous avez souvent vu dans les délibérations, puisque beaucoup d'opérations ont été montées avec eux, bien avant mon élection, donc ce sont des partenaires traditionnels de la Ville, et CDC Habitat, dans la mesure où vous savez que c'est avec eux qu'on travaille sur la future opération du 167. Donc on a interrogé ces trois acteurs, I3F, SEQENS, CDC Habitat. I3F et SEQENS ont souhaité répondre ensemble dans la mesure où ils appartiennent tous les deux à Action Logement, au groupe Action Logement, et donc les deux finalistes dans la proposition, c'était Action Logement *via* SEQENS, et CDC Habitat. L'évaluation avait été fait au préalable, de la valeur de la SEMINE, par un audit de l'entreprise Mazars, qui a une équipe spécialisée dans l'évaluation des bailleurs sociaux, et donc c'est à la fois sur les éléments de comptabilité, qui sont extrêmement transparents, de la SEMINE et sur l'évaluation de Mazars, qui avait accès à tous les éléments d'évaluation et de comptabilité de la SEMINE, que la proposition avait été faite, avec un prix à 2 200 euros qui était plutôt la fourchette haute de l'évaluation Mazars, sachant que la fourchette basse était, de mémoire, d'à peu près 1 350 euros. Donc c'est une valorisation qui est forte de la SEMINE. Les opérateurs ont, bien entendu, eu accès à tous les comptes de la SEMINE. Donc ils sont les premiers avec des experts très aiguisés sur ces questions-là et qui connaissent par cœur les SEM d'HLM, que les échanges se sont déroulés, et donc je peux dire que s'il y avait quoi que ce soit de caché ou, comme vous le dites,

Monsieur ZERAH, le moindre problème, ils n'auraient pas fait une offre qui valorise la SEMINE à 15 000 fois 2 200, c'est-à-dire plus de 30 millions d'euros. Je rappelle également que le rapport du commissaire aux comptes a été fait sans aucune réserve sur l'exercice qui s'est clôturé il y a quelques semaines. Donc ne laissez pas croire qu'il y a la moindre chose cachée, la moindre suspicion sur la SEMINE, puisqu'à la fois les opérateurs ont passé au crible les comptes et l'historique de la SEMINE, que les commissaires aux comptes ont validé les comptes sans réserve. Donc la situation de la SEMINE, et cette délibération n'existerait pas s'il y avait le moindre problème sur cette société d'économie mixte.

Je vous rappelle donc que cette délibération n'est pas la cession, elle est une autorisation maintenant donnée au maire, de pouvoir lancer la discussion avec, en l'occurrence, SEQENS qui a fait la meilleure offre, de telle manière à pouvoir boucler un pacte de gouvernance, et probablement, dans un prochain Conseil, revenir vers vous avec une cession de titres, comme c'est indiqué dans cette délibération. Voilà.

Monsieur ZERAH ?

M. ZERAH.- S'il n'y avait rien de caché, fournissez-nous l'évaluation de Mazars. S'il n'y avait rien de caché, fournissez-nous le rapport des commissaires au compte.

M. le MAIRE.- Pas de problème.

M. ZERAH.- S'il n'y avait rien de caché, fournissez-nous le bilan. S'il n'y avait rien de caché, fournissez-nous l'explication sur toutes les décisions de justice défavorables à l'encontre de la SEMINE.

M. le MAIRE.- Très bien. Est-ce qu'il y a d'autres questions ?

Monsieur HUBERT ?

M. HUBERT.- Oui, néanmoins, le choix qui est fait oriente forcément le type d'opérateur que devient la SEMINE. Vous parlez d'opérateur social, mais la SEMINE n'est pas chargée de l'ensemble du parc social de la Ville. Donc il faudrait clarifier un petit peu la situation pour savoir si vraiment vous voulez vous engager dans une politique de logement social ou pas, et si ça l'est, c'est important qu'il y ait un vrai organisme qui puisse préparer l'ensemble des perspectives pour répondre aux exigences de la loi.

M. le MAIRE.- Oui, enfin c'est pas tout à fait comme ça que ça se passe, Monsieur HUBERT ; vous le savez, vous êtes un spécialiste du logement social. Les opérateurs sont différents selon la nature des opérations. Il y a à la fois des opérations en bail à construction, il y a des opérations montées *ex nihilo*, il y a des opérations qui appellent plus ou moins de subventions. Pourquoi la Ville avait à l'époque monté la SEMINE et pourquoi on souhaite la conserver ? Parce qu'on aurait pu aussi se dire « conformément à la loi ELAN, on cède totalement la SEMINE ». C'est qu'on voit qu'à Neuilly, sur des petites opérations, c'est pour ça que la SEMINE a peu de logements, sur des petites opérations qui sont complexes, qui sont chères, on a peu, on n'a pas, voire même, de grands bailleurs sociaux qui s'y intéressent. En revanche, sur des grosses opérations comme celle du 167, la SEMINE n'est pas en mesure, ni même d'autres opérateurs sociaux, qui ont pas beaucoup de fonds propres ou pas assez de fonds propres, de s'y investir. Je vous rappelle que sur l'opération du 167, c'est un peu plus de 30 millions d'euros qui a été mise – et on a d'ailleurs une délibération là-dessus en deuxième partie –, qui a été mise par CDC Habitat sur l'opération.

Donc le logement social à Neuilly est suffisamment complexe et les opportunités suffisamment rares pour que, à chaque opportunité, il y ait soit la SEMINE, soit des acteurs comme SEQENS ou d'autres – sur Leclerc, c'est un acteur qui est différent, sur 167, c'est CDC –, de telle manière à avoir des réponses souvent avec des fonds propres, puisque les subventions ne suffisent pas à équilibrer les opérations, et que là, on utilise le spectre des offres des opérateurs sociaux et qu'il n'y a pas d'exclusivité de tel ou tel. On serait adossé à un seul, on passerait probablement à côté de beaucoup d'opportunités.

Donc gardons, c'est comme ça qu'on y arrive, gardons la possibilité de travailler avec notre propre structure, en l'occurrence SEMINE, et demain, dans sa nouvelle configuration, avec CDC Habitat, avec SEQENS et avec d'autres acteurs pour pouvoir continuer à faire feu de tout bois sur les opportunités de logements sociaux à Neuilly.

Voilà, très bien. Y a-t-il des voix contre cette délibération ?

Monsieur TEULLÉ, c'est une question ou un vote ?

M. TEULLÉ.- Une question. C'est vrai, ça a été dit tout à l'heure par mon collègue Dov ZERAH, il y avait toujours un représentant du groupe majoritaire, euh du groupe d'opposition plutôt, qui était majoritaire dans l'opposition, au Conseil d'administration de la SEMINE, aussi bien avant 2008 qu'après 2008, et puis là, finalement, à votre troisième mandat, vous retirez le représentant de l'opposition.

Est-ce que vous pouvez nous en donner les raisons ? Quelles ont été vos motivations pour le retirer ?

M. le MAIRE.- C'est la raison qui préside cette délibération, c'est qu'on avait anticipé le fait qu'on aurait des administrateurs extérieurs, et donc, pour cette raison, les places laissées ou potentiellement laissées à Conseil d'administration seront ouvertes pour la première fois, ce qui n'était pas le cas avant ni après 2008, à des administrateurs extérieurs, en l'occurrence probablement les administrateurs de SEQENS, et ça sera un des éléments de négociation avec eux.

Voilà. Voilà. Monsieur ZERAH, Madame MAURIN FOURNIER, Monsieur HUBERT ?

M. ZERAH.- Oui, si je comprends bien, de votre réponse à mon collègue Arnaud TEULLÉ, ça signifie qu'un administrateur... Parce que là, il va y avoir encore des administrateurs représentant la Mairie, au Conseil d'administration ; il ne va pas y avoir que des administrateurs de l'opérateur choisi. Donc ça signifie que dans les postes réservés à la Mairie, il peut pas y avoir un poste à l'opposition ? Que nous ne soyons pas en mesure, vis-à-vis d'un tiers, de défendre les intérêts de la municipalité, de la Mairie ? C'est quand même assez extraordinaire, ce que vous laissez entendre comme justification pour ne pas nous donner la possibilité de savoir ce qui se passe réellement à la SEMINE. Et ce n'est pas parce que vous avez tel accord, telle évaluation que, pour autant, il n'est pas intéressant de savoir exactement ce qui s'y passe.

M. le MAIRE.- Voilà, il y a un Conseil municipal, il y a une Commission des finances, il y a une Commission d'urbanisme...

M. ZERAH.- Oui...

M. le MAIRE.- ...il y a toute une série d'instances.

M. ZERAH.- ...il y a votre régulier...

M. le MAIRE.- Cher Monsieur ZERAH...

M. ZERAH.- ...abus de majorité.

M. le MAIRE.- dans lequel... Dans lesquels...

M. ZERAH.- Il y a votre régulier...

M. le MAIRE.- ...laissez-moi...

M. ZERAH.- ...abus de majorité.

M. le MAIRE.- ...dans lesquels... Dans lesquels vous pouvez poser des questions, vous le faites et vous avez tout à fait raison de le faire, dans lesquels on donne des réponses, dans lesquels on donne des informations, et donc c'est dans ce cadre-là que le suivi de la SEMINE peut s'exercer, pas forcément en étant systématiquement au conseil de tel ou tel organisme. Donc on continuera à échanger sur la SEMINE comme il se doit, puisque l'actionnaire majoritaire restera la Ville et que, pour ça, on a des instances pour en discuter. Donc pas d'inquiétude, on continuera à informer de ce qui se passe de la SEMINE.

Monsieur HUBERT ?

M. HUBERT.- Oui enfin, je soutiens la question, parce qu'en effet, il y avait un poste de l'opposition, donc il est regrettable, oui, qu'on n'envisage pas de maintenir ou de reprendre un poste à l'opposition au sein de la SEMINE.

Mais, néanmoins, il y a quand même un enjeu assez important. J'ai compris la complexité, bien sûr, de la question du logement social à Neuilly, et donc on sait aussi que les services s'activent pour essayer de répondre aux exigences qui sont faites à Neuilly comme à toutes les communes pour atteindre les objectifs. On y reviendra.

Je ne sais pas quelle est la part de la SEMINE en tant qu'opérateur social, tant dans son patrimoine de gestion de bâtiments ou de logements que par rapport à l'ensemble du parc social. Quelle est l'importance de la SEMINE et quel rôle vous lui donnez pour jouer un rôle, justement, sur le développement du logement social ?

M. le MAIRE.- La part, il y a 180 et quelques logements dont la SEMINE est propriétaire, et on doit être à 1 900 logements sociaux, donc, voyez, c'est 10 % à peu près.

Madame MAURIN FOURNIER.

Mme MAURIN FOURNIER.- Oui, Monsieur le Maire, sur la notion de faire partie ou de ne pas faire partie, je dois dire que je suis assez stupéfaite sur ce troisième mandat, puisque pour toutes les commissions, petit à petit, vous avez fait, d'une façon d'ailleurs un peu curieuse, le principe de ne pas avoir la représentation de votre opposition. Vous l'avez fait de nouveau au territoire, où j'avais proposé ma candidature ; il semble dire vous l'avez changé, je ne vous en sais pas gré.

Ensuite, en ce qui concerne ma question, c'est est-ce qu'on peut avoir, s'il vous plaît, les documents relatifs qui ont été demandés par mon collègue Dov ZERAH concernant donc le bilan de la SEMINE, concernant le rapport du Commissaire aux comptes que nous avons d'habitude au Conseil municipal, même s'il était assez curieux à chaque fois, puisqu'il manquait en général des annexes, que je redemanderai par la suite. Donc maintenant, nous n'avons même plus ces documents.

Donc est-il possible de les avoir, ainsi, effectivement, qu'un tableau précis du nombre de logements et de leur répartition et du nombre de logements total, de façon à ce qu'on puisse avoir une vision plus claire de ce que vous êtes en train de faire avec cet opérateur, en adossement ?

Merci.

M. le MAIRE.- Ok, c'est noté, vous aurez les informations, qui sont totalement transparentes et qui posent aucun problème.

Voilà, y a-t-il des votes contre cette délibération ? Y a-t-il des abstentions ? Elle est adoptée, je vous remercie.

Avec le vote CONTRE de M. Dov ZERAH, Mme Florence MAURIN FOURNIER, M. Arnaud TEULLÉ, M. Jean-François ROUZIERES et M. Thierry HUBERT,

(Arrivée de Mme LE GRIP.)

Deuxième partie

M. le MAIRE.- Y a-t-il des questions liées aux délibérations de la deuxième partie ?

Alors, Monsieur ZERAH, Monsieur HUBERT.

M. ZERAH.- Donc merci de noter que nous votons contre les délibérations 19, 26 et 63 concernant la SEMINE. Alors, je connais votre réponse, vous me l'avez déjà faite concernant la délibération numéro 19 et 26, mais il n'en demeure pas moins, vous avez bien compris que nous avons une préoccupation concernant la SEMINE et que, compte tenu de votre régulier abus de majorité, nous y reviendrons – heureusement que ça vous fait rire, tant mieux...tant mieux –, nous y reviendrons régulièrement. Donc ça, c'est un premier point.

Deuxième point, j'appelle la délibération numéro 24. Alors, en soi, quand on voit la délibération, le texte de la convention, bon, il y a visiblement pas de trop grands problèmes, mais, comme toujours, le diable se niche dans les détails. Et en page 2 du projet de convention, vous commencez par nous indiquer la mise en place de cette nouvelle politique municipale. Alors on est intéressé de savoir quelle est cette nouvelle politique municipale. Je reviens sur la page précédente et je cherche quelle est cette nouvelle politique municipale, bon, et je vois rien de particulier. Alors, je comprends, c'est logique. À partir du moment où on a un nouvel espace sportif, du Général Koenig, et d'ailleurs vous l'avez dit et redit à côté à plusieurs reprises, déjà, au Conseil municipal. Mais pourquoi est-ce que vous nous donnez pas un peu plus d'informations ? Pourquoi vous n'expliquez pas un peu plus les choses ? Il faut toujours attendre la livraison du journal de Neuilly, où vous avez un abonnement régulier maintenant, au mépris du respect du droit de l'opposition de pouvoir s'exprimer dans son journal, et vous revenez d'ailleurs de journal en journal, de numéro en numéro sur « ah, les conséquences du Covid sur la Mairie », alors que vous aviez refusé de faire un bilan au Conseil municipal. Alors je comprends que vous vous serviez de ce média.

M. le MAIRE.- Attendez, on parle de la délibération numéro 24. Posez votre question, comme ça, ça sera...

M. ZERAH.- Eh bien, je vous l'ai posée.

M. le MAIRE.- ...ça sera clair. Alors on va vous répondre.

M. ZERAH.- Est-ce que je dois attendre...

M. le MAIRE.- Alors...

M. ZERAH.- ...est-ce que je dois attendre la prochaine livraison...

M. le MAIRE.- Non, vous...

M. ZERAH.- ...d'un numéro de *Neuilly Journal*...

M. le MAIRE.- Monsieur... Monsieur ZERAH...

M. ZERAH.- ...pour savoir quelle est cette nouvelle politique...

M. le MAIRE.- ...ne vous énervez pas.

M. ZERAH.- ...ou vous allez nous en...ou vous...

M. le MAIRE.- Ne vous énervez pas... Vous posez une question...

M. ZERAH.- Oh, je m'énerve, oh...

M. le MAIRE.- ...vous avez la réponse. Gilles de la MOTTE va vous répondre sur cette délibération numéro 24.

M. GOURLEZ de la MOTTE.- Oui, en fait, la délibération numéro 24 a pour but de proroger la convention en cours avec l'ATN jusqu'à fin août, ce qui permet à l'ATN d'organiser son année avec les conséquences du Covid et de pouvoir démarrer sa nouvelle année en septembre 2021. Ça nous laisse effectivement six mois pour expliquer au Conseil municipal quelle est la nouvelle politique de tennis qui va être mise en place.

M. le MAIRE.- Voilà, une nouvelle politique de tennis.

Monsieur HUBERT ?

M. HUBERT.- Oui, merci. Concernant la SEMINE, justement, puisque on a voté que le 12, je voudrais revenir sur la 22, la 26, la 27 et puis la 36. Alors je peux mettre aussi la 19, puisqu'il s'agit aussi de la SEMINE ; ce n'est pas tellement la question.

D'abord, une question un petit peu d'écriture. Dans la lecture de l'ensemble des délibérations, chaque fois on est obligé de vraiment de regarder dans les détails ce qu'on est en train de voter. J'en prends pour exemple la numéro 22, la cession du lot de copropriété numéro 37. Il s'agit bien d'une cession à la SEMINE, et donc ça serait intéressant que, quand même, dans l'intitulé de chaque délibération, on puisse retrouver ces termes-là pour pouvoir plus rapidement lire les choses.

Néanmoins, on constate que la SEMINE, donc, fait l'objet de plusieurs délibérations, que ça concerne les logements sociaux, que ça va dans un sens, que ça va dans un autre, qu'il y a re-cession, après, pour certains lots à la Mairie, on voit les difficultés dans lesquelles vous êtes et qu'on a un système quand même hypercomplexe. Donc ça nécessiterait quand même une espèce d'évaluation vraiment pour voir comment on peut simplifier les choses, et puisque vous nous présentez, parmi les différentes délibérations, une délibération aussi sur le rapport du Conseil municipal, enfin, pas du Conseil municipal mais d'un Conseil municipal sur la SEMINE, et quand on lit ce rapport, qui n'apporte pas vraiment de réponses à toutes nos questions, même pas le fait qu'il y a 180 logements sociaux gérés par la SEMINE, moi j'irai aussi dans le sens, en tout cas pour la délibération concernant le rapport, à voter contre.

M. le MAIRE.- Monsieur HUBERT, les délibérations vont toutes dans le même sens. Alors, elles sont complexes parce qu'effectivement, le principe, c'est que la Ville achète, on le retrouve dans plusieurs de ces délibérations, ensuite, elle cède à l'euro symbolique à la SEMINE pour déduire cette moins-value de la pénalité SRU ; c'est ça qui génère parfois la complexité de la lecture. Mais l'opération, et notamment il y a plusieurs délibérations sur le 149, il y en a également une sur le 162 Perronet, vont toujours dans cette même logique qui participe de l'optimisation de la moins-value de la loi SRU.

Madame...heu..., non, qui veut...

Qui... Monsieur DODEMAN ?

Monsieur DODEMAN.

M. DODEMAN.- Oui, Monsieur le Maire, beaucoup de sujets ont été abordés, ont été traités en commission, donc moi j'avais principalement une question, voire une suggestion, qui porte sur la délibération numéro 39 sur donc les travaux de rénovation du commissariat de Neuilly-sur-Seine, et je pense que c'est une excellente nouvelle, je pense que chacun ici dans cette salle a été au moins une fois au commissariat dans sa vie, et le moins qu'on puisse dire, c'est que les locaux étaient ou sont relativement, voire particulièrement vétustes, datent d'un autre temps ; je crois surtout que ça va donc

améliorer les conditions de travail des policiers et, j'imagine, améliorer, je l'espère, la qualité du service public. Et dans cette période difficile où la police est malmenée, cette forme de soutien arrive finalement à point nommé.

En revanche, là où je suis surpris, c'est que la Ville mette sérieusement, financièrement la main à la poche. Parce que qui dit police nationale dit État, ministre de l'Intérieur, préfet, et j'aurais imaginé que l'État y contribue financièrement, d'autant que j'avais lu récemment que l'État, ou précisément le ministre de l'Intérieur, avait débloqué des fonds des budgets pour rénover des commissariats, donc là je suis à la fois heureux pour nos policiers, mais assez surpris que, finalement, la Ville pallie une nouvelle fois les insuffisances de l'État.

Et si vous me permettez une légère digression, je voulais là aussi saluer la Région qui nous aide à financer nos caméras de vidéoprotection et notamment de système de raccordement des caméras au CSU, et là, c'est la décision 384 qui est exposée dans le cahier, et c'est vrai que derrière toutes ces vidéoprotections, il y a aussi la question des moyens humains qui est importante.

Je me permettais juste peut-être de lancer la réflexion sur la pertinence de la mise en place de bornes d'appel d'urgence qui permettent d'alerter la police en temps réel en cas d'agression, en cas de vol par exemple. Certes, c'était l'une de mes propositions dans mon programme, enfin ça s'est, hélas ou tant mieux, surtout révélé utile à Nice dernièrement devant la basilique quand il a fallu rapidement appréhender le terroriste. Donc oui, naturellement, au déploiement des caméras, mais peut-être réfléchissons à d'autres outils complémentaires d'ici les prochaines années.

M. le MAIRE. - Très bien, merci. Juste pour bien comprendre l'équation du commissariat, le commissariat est une propriété de la Ville, dans l'immeuble dans lequel le commissariat est installé, sur lequel on touche un loyer qui est supérieur à 500 000 euros par an. Donc, si vous voulez, on est dans notre rôle de propriétaire, à la demande de la police, de faire les travaux et quand même de les financer au titre du loyer qu'on touche sur cet actif qui est possédé par la Ville. Ça avait été un peu long, parce que le commissariat, la police avait souhaité qu'on regarde avec eux s'il y avait pas une possibilité de tout déménager pendant la durée des travaux, de telle manière à raccourcir plutôt qu'à phaser les travaux, puis on est arrivé à la conclusion que c'était compliqué de réinstaller un commissariat provisoire quelque part. Et donc il fallait mieux le faire sur site, même si ça serait un peu plus long, avec un phasage, et c'est ce qui est, dans le cadre d'un commissariat, un peu complexe, puisqu'il y a une cohabitation un peu sensible et que l'organisation des travaux est un sujet qui est particulier. Voilà.

Sur le sujet de l'alerte, c'est effectivement une question qu'on s'est posée. On a mis en place, parce qu'il y a beaucoup de Neuilléens qui sont abonnés à l'outil Neuilly Voix Publique, et, vous l'avez vu, on l'a reconfiguré avec un outil d'alerte « Police en cas d'urgence », ce qui est une manière de pouvoir alerter sans avoir à aller chercher une borne, et donc c'est l'option qu'on a prise. On va voir si elle est..., enfin on espère qu'elle n'aura pas à fonctionner, mais, en tous les cas, pour l'instant, personne n'en abuse. C'était un peu notre crainte, on disait « dès qu'il va y avoir un problème de voirie, les gens vont appeler la police ». Ça ne se révèle pas être une dérive, donc, voilà, on communique beaucoup sur le fait que ce bouton sur Neuilly Voix Publique peut justement générer une alerte rapide, et vous savez que le système Neuilly Voix Publique géolocalise le porteur du téléphone, donc ça permet, juste sur un appel, d'avoir une géolocalisation et une intervention rapide.

Merci.

Madame MAURIN FOURNIER ?

Mme MAURIN FOURNIER. - Oui, j'ai plusieurs délibérations sur lesquelles je voudrais vous poser des questions.

La 25, qui concerne le boulevard Bineau, qui est un avenant pour lequel vous souhaitez mettre à disposition, si j'ai bien compris, un cabinet médical pluridisciplinaire, d'un rez-de-chaussée qui est normalement à la Ville. Et ce que je ne comprends pas, c'est qu'on le donne de façon gratuite. Donc je voulais comprendre s'il y avait une... Je ne sais pas, si c'est un cabinet médical, normalement, il a son activité. Je ne comprends pas pourquoi c'est à la Ville de prendre en charge

les charges de copropriété et de ne pas avoir de loyers en face. Et la question que je me pose, c'est vis-à-vis des autres médecins de Neuilly, qui, eux, paient leur cabinet. Donc je voudrais que vous m'expliquiez pourquoi.

M. le MAIRE.- Alors c'est pas, c'est pas ça, Madame MAURIN FOURNIER, si vous lisez bien. C'est l'opérateur SEQENS, en l'occurrence France Habitation, qui, et c'était dans notre contrat avec eux quand ils ont lancé ce projet, met à la disposition de la Ville à titre gratuit ce local...

Mme MAURIN FOURNIER.- Oui, j'ai compris, ça.

M. le MAIRE.- ...et la Ville, elle, peut le mettre à disposition à titre onéreux. Donc la Ville, il n'est pas écrit que la Ville le met à disposition gratuitement. La mise à disposition conservera son caractère gratuit pour la Ville, la Ville, vis-à-vis de France Habitation, ne prenant à sa charge que les charges de copropriété – ça, c'est l'accord qui lie la Ville à France Habitation – reste à la Ville, bien entendu et c'est comme ça que c'est envisagé la possibilité de le louer et de répercuter les charges au cabinet médical qui en bénéficiera.

Mme MAURIN FOURNIER.- Donc la Ville le louera ?

M. le MAIRE.- Absolument, ce n'est pas mis à titre gratuit pour le locataire.

Mme MAURIN FOURNIER.- C'était pas précisé, merci.

M. le MAIRE.- Ah si, c'est très bien marqué, désolé.

Mme MAURIN FOURNIER.- Non, non, c'est pas pré...

M. le MAIRE.- Où vous voyez que le locataire...

Mme MAURIN FOURNIER.- Il n'est pas préci...

M. le MAIRE.- Où vous voyez que le locataire ne paiera rien ?

Mme MAURIN FOURNIER.- Il n'est pas précisé que la Ville fera un loyer. D'ailleurs...

M. le MAIRE.- Mais pourquoi vous...

Mme MAURIN FOURNIER.- ...je suis étonnée que la Ville ait le droit de pouvoir, pardonnez-moi...

M. le MAIRE.- Mais attendez...

Mme MAURIN FOURNIER.- ...sur une activité, louer des locaux, et ce n'est pas tellement dans l'objet, normalement, de la Ville, mais je suis surprise.

M. le MAIRE.- Madame MAURIN FOURNIER, c'est pas l'objet de la délibération. L'objet de la délibération, c'est la relation entre le bailleur et nous.

Mme MAURIN FOURNIER.- J'ai compris, ça, Monsieur le Maire...

M. le MAIRE.- Voilà, c'est tout.

Mme MAURIN FOURNIER.- ...parce que je lis les éléments. Donc ma question était bien corrélée à celle-là, et vous venez d'y répondre. C'est vrai que je suis surprise que la Ville fasse ça. Mais peut-être en avons-nous le droit.

M. le MAIRE.- Alors, est-ce que vous avez d'autres délibérations ?

Mme MAURIN FOURNIER.- Oui. Allez avec Monsieur HUBERT, je...

M. le MAIRE.- Alors, Monsieur HUBERT, le temps que vous cherchiez.

Mme MAURIN FOURNIER.- C'est ça.

M. le MAIRE.- Monsieur HUBERT.

M. HUBERT.- Oui, je reviens sur la 36, où je crois que je l'avais pas citée, mais je vois là une initiative assez intéressante de la part de la Ville, mais grâce à une association, Solidarités nouvelles pour le Logement, qu'il faut ici citer, parce qu'elle est présente dans la Ville. Donc c'est une association solidaire et sociale qui joue un rôle important dans d'autres communes et qui peut le jouer aussi à Neuilly, puisque vous avez pu engager une subvention à son profit pour un logement. Ce qui est intéressant d'autant plus, c'est que, et j'aimerais que vous le confirmiez, il s'agit bien d'un logement qui va pouvoir rentrer dans le cadre des logements qui comptent pour la Ville au titre de ses objectifs de 25 %. Et si c'est le cas, comment envisagez-vous un travail avec des associations de ce type pour permettre le développement du logement social sur Neuilly ?

M. le MAIRE.- Ces associations, elles nous contactent quand elles ont des opportunités. Voyez, c'est ce qu'a fait SNL, elle avait une opportunité d'acheter ce logement, elle est venue nous voir, ainsi que d'autres acteurs, pour nous demander une subvention, en l'occurrence à concurrence de 40 000 euros ; on a immédiatement dit oui, puisque ça, à la fois, comme vous l'indiquez, ça ajoute un logement au parc de la Ville et que nous, les 40 000 euros viennent aussi en déduction de la pénalité SRU. Donc on a, de temps en temps, puisque c'est des opérations sur lesquelles les associations ont malheureusement peu d'opportunités, parce que les montages sont à chaque fois compliqués, mais quand il y en a une, on l'accueille bien volontiers et, comme là, on y donne suite.

M. HUBERT.- Très bien. Permettez-moi de poursuivre sur la 44, et puis aussi...

M. le MAIRE.- Sur la 44 ?

M. HUBERT.- Oui. Simplement pour dire, oui, qu'il faudrait peut-être même les accueillir un peu plus, parce que je pense qu'il y a beaucoup d'initiatives possibles, et il faut dire aussi par ailleurs que c'est pas la première fois, il existe un logement, sauf s'il a été vendu, qui existe depuis au moins une dizaine d'années ou une vingtaine d'années, de ce type-là.

Je viens à la 44, donc à la participation financière entre Airparif et la Ville au sujet des capteurs sur l'avenue Charles de Gaulle. Donc c'est une convention qui est tout à fait importante, puisqu'elle va permettre de mesurer exactement le taux de pollution provoqué par la circulation le long de l'avenue Charles de Gaulle, et, comme vous le dites dans la délibération ou dans la convention qui est passée, de rechercher, d'observer s'il y a une diminution de cette pollution au fil de l'aménagement des allées.

Donc ma question, c'est simplement de savoir, et comment vous l'avez demandé à ce titre-là, c'est : est-ce que vous allez mettre en place un comité de suivi qui permet quand même d'avoir accès aux données et de pouvoir apprécier justement l'état de la pollution et les évolutions plutôt positives, en espérant qu'elles soient positives, et puis les mesures à prendre en observant cette évolution ?

M. le MAIRE.- Comme on l'avait fait pour le premier, les données seront mises en ligne et elles seront discutées, elles seront mises à l'ordre du jour d'une commission urbanisme en l'occurrence, une fois qu'on les aura. Donc, bien sûr, il y aura un échange autour de ces informations qu'Airparif vous fournira après avoir installé ces capteurs.

M. HUBERT.- C'est commission urbanisme, c'est pas commission voirie ?

M. le MAIRE.- Oui, ou commission voirie, peut-être les deux, même, parce que, après tout, ça peut intéresser plusieurs commissions d'avoir ces retours d'information.

M. HUBERT.- Oui. Bien. En tout cas, si on peut être associé et informé, au moins par ce que vous dites, mais un petit peu plus peut-être par des discussions pour comprendre à quel taux de pollution on est soumis dans les quartiers qui sont riverains de l'avenue.

M. le MAIRE.- Juste la parole à Jacques SIBEUD qui suit les sujets d'environnement.

M. SIBEUD.- Ce que je constate surtout, c'est que cela met l'accent sur la volonté de la Ville en faveur du respect de la qualité de l'air et d'une totale transparence des données.

M. HUBERT.- En effet. Merci.

M. le MAIRE.- Merci.

M. HUBERT.- Je terminerai...

M. le MAIRE.- Oui ?

M. HUBERT.- ...sur la 71, au sujet du régime indemnitaire du personnel. Vous mettez en place ce régime indemnitaire qui est rendu obligatoire sur l'ensemble de la fonction publique. C'est un régime indemnitaire qui, au moment où il se met en place, peut créer des distorsions fortes, voire des baisses.

Comment allez-vous vous y prendre pour éviter justement qu'il y ait des cas de perte d'indemnités, qui ne seraient pas justifiées par l'application du nouveau régime indemnitaire ?

M. le MAIRE.- En l'occurrence, après avoir fait les premières simulations, il y a aucune baisse sur la mise en place du régime indemnitaire. Aucune baisse d'aucun personnel.

M. HUBERT.- Alors, vous vous y engagez.

M. le MAIRE.- Voilà. Absolument.

M. HUBERT.- D'accord.

M. le MAIRE.- Oui, Madame MAURIN FOURNIER ?

Mme MAURIN FOURNIER.- Oui, plusieurs délibérations. La 29 qui concerne le transfert de maîtrise d'ouvrage entre le département des Hauts-de-Seine et la commune, du fait des travaux. D'abord, il manque l'annexe qui est citée dans la convention, que nous n'avons pas, qui n'est pas jointe, qui précise, en fait, la délimitation des différents ouvrages dont il s'agit. Je voulais savoir quels en était le coût, puisque, en fait, nous sommes donc dans l'obligation de faire des travaux qui auraient dû être faits par le département à cause du projet des allées de Neuilly, mais il n'est pas inscrit le coût. Et, de la même façon, sur la 41, où nous avons la même chose pour la RATP, toujours pour le fait des travaux des allées de Neuilly, et nous n'avons pas ce coût supplémentaire qui est précisé. Donc, à chaque fois, on prend à notre compte les travaux en plus, et on nous dit pas comment on va les payer.

M. le MAIRE.- Ces travaux sont intégrés, enfin le coût de ces travaux est intégré dans la délégation de service public du parking Charles de Gaulle. C'est à la charge du concessionnaire d'opérer ces travaux sur les collecteurs et sur le réseau

d'assainissement. Donc ce n'est pas à la charge de la Ville, ça l'est forcément indirectement, puisque c'est dans le contrat de concession avec Indigo.

Mme MAURIN FOURNIER. - En ce qui concerne les 30, 31 et 32, ça concerne l'exploitation des parkings Parmentier, d'une partie des stationnements de surface de la société Indigo. En fait, on s'aperçoit que les parkings souterrains ne sont jamais pleins et en particulier pour tout ce qui est location longue durée. C'est d'ailleurs une information qu'on a pu malheureusement constater Conseil municipal après Conseil municipal. Donc, malgré le fait que vous augmentiez ou que soient augmentés les prix à l'heure, qui permet, pour certains, de rester un peu près étal, c'est-à-dire toujours avec un manque néanmoins de places utilisées – d'ailleurs, ma collègue de l'ancienne mandature l'exprimait systématiquement, que j'ai le plaisir de voir là –, et donc je suis un petit peu inquiète de voir que ce parking, à grands frais, avenue Charles de Gaulle, pour lequel nous investissons entre 10 et 13 millions, risque d'avoir le même problème, c'est-à-dire de pas remplir. Alors, est-ce que c'est parce qu'on augmente le prix que personne n'y va ou est-ce que c'est plus précisément parce que quand les gens veulent venir faire leurs courses, ils ne s'installent pas dans un parking souterrain ? C'est bien malheureusement ce que je pense, et donc nous sommes en train de construire un nouveau parking, encore une fois, et nous n'arrivons pas à remplir cela.

Donc quelle est la politique que vous souhaitez mener pour que ces parkings, à un moment donné, qui ont été largement démultipliés, puissent avoir des résultats qui soient positifs ? Je rappelle quand même que c'est en fonction du chiffre d'affaires que la Mairie peut avoir une rétrocession financière.

Merci.

M. le MAIRE. - Marc WARNOD ?

M. WARNOD. - Merci, Monsieur le Maire.

Oui, alors effectivement, les parkings, il y a plusieurs éléments de réponse.

Tout d'abord, il y a au moins quatre ou cinq DSP, chacune a des conditions de rémunération de la municipalité qui sont différentes ; on n'est pas toujours sur la même logique, il y a des pourcentages de chiffre d'affaires, il y a des paliers déclencheurs, ce n'est pas linéaire.

Deuxième élément, le remplissage des parkings. C'est une question que je me suis posée moi aussi initialement. Ce que l'on voit pas forcément, c'est que suivant les horaires, on a les parkings qui sont parfois saturés. Entre 12 heures et 14 heures par exemple, beaucoup de parkings de la Ville sont pleins, même si à d'autres heures ils sont moins remplis.

Élément complémentaire, le FPS a permis de faire beaucoup mieux respecter en surface le stationnement, et les parkings de la Ville, c'est vrai, sont maintenant des parkings qui sont très résidentiels, comparés à d'autres parkings du groupe Indigo, et la visite horaire est quand même moins utilisée, même si, effectivement, ça a tendance à grimper. On voit sur les courbes d'évolution de chiffre d'affaires, qui sont fournies par Indigo, que ça progresse, même si on est en dessous des objectifs qui avaient été fixés avec Indigo. Ces objectifs étaient à l'époque extrêmement optimistes.

M. le MAIRE. - Voilà, je...

Mme MAURIN FOURNIER. - Pardonnez-moi, mais ça répond pas tout à fait...

M. le MAIRE. - Attendez, je complète, Madame MAURIN FOURNIER...

Mme MAURIN FOURNIER. - Merci.

M. le MAIRE. - ...si vous permettez. Il faut intégrer deux choses.

D'abord, il y a une porosité entre les différents modes de stationnement en parking en ouvrage ; c'est-à-dire quand vous avez moins de longue durée, vous avez un potentiel sur les horaires qui est supérieur, et on voit que, souvent, quand on a moins de longue durée, on a, inversement, plus de recours aux parkings horaires, ce qui est une souplesse qui est importante pour notamment, dans certains quartiers, pour pouvoir se garer sur une durée courte.

Le deuxième élément, c'est qu'on a constaté au fil des ans, notamment avec les nouveaux parkings, que ça participait d'une meilleure distribution des places de parkings pour la population, et là, en particulier sur la longue durée ; c'est-à-dire que, par exemple, quand on a ouvert Madrid, on a un certain nombre d'abonnés qui étaient sur Roule ou qui étaient sur Saint-Jean-Baptiste, qui ont pris à Madrid et qui se sont rapprochés de leur lieu d'habitation, et des nouveaux qui ont surgi sur d'autres parkings. Donc ce qui faut prendre en compte quand on veut regarder la performance ou, en, tous les cas, l'intérêt des parkings pour la population, c'est l'ensemble, puisque ces mouvements de transfert et de distribution permettent, avec cette diversité de parkings, de mieux répondre aux besoins et aux attentes des uns et des autres. Donc considérez ces deux éléments, à la fois verticaux sur les tarifs, horizontaux sur la distribution, pour bien comprendre la manière dont il faut apprécier l'économie de nos parkings.

Je vous en prie.

Mme MAURIN FOURNIER.- Oui, Monsieur le Maire, néanmoins, les chiffres que nous avons sont des chiffres annuels. Donc, en fait, je veux bien tout à fait considérer l'ensemble des parkings et les mutations entre un parking par rapport à un autre ; la globalité de ces parkings, en termes de résultat, est un résultat qui diminue entre 10 et 20, plus de 25 %. Donc, si vous voulez, la question que je pose, elle est pas uniquement d'ailleurs sur la façon dont les uns et les autres utilisent les parkings, mais plutôt sur la politique de la Ville en termes de parkings souterrains, parce qu'aujourd'hui, on a, d'un côté, un matraquage avec le FPS, on en reparlera dans la délibération numéro 42, donc sur le stationnement de surface, et, de l'autre, des parkings finalement souterrains qui restent peu remplis. Donc la mutation, certes, l'évolution, on peut la faire, mais d'après les chiffres, en tout cas, que vous nous fournissez, ces parkings ne sont pas du tout remplis.

Donc quelle est la politique que vous souhaitez mener pour que ces parkings construits à grands frais puissent être mieux utilisés, plus utilisés par les Neuilléens et les personnes qui travaillent à Neuilly ?

M. le MAIRE.- Voilà, je vous ai dit, c'est à la fois l'idée de bien les distribuer géographiquement, et puis, la deuxième idée, c'est d'offrir différents types d'accès aux parkings, depuis l'horaire pour ceux qui ont des besoins ponctuels jusqu'à l'amodiation pour ceux qui veulent sécuriser sur plusieurs années la possibilité de se garer. Donc je crois que ce qu'apprécient les Neuilléens, c'est d'avoir, à la fois géographiquement et par type de facturation ou par type de service, une meilleure et la meilleure proposition possible, ce qui est l'idée de cette distribution de parkings sur Neuilly.

Voilà, qui veut poser des questions ? Monsieur ZERAH.

M. ZERAH.- Oui, toujours sur ce sujet des parkings, une bonne répartition géographique, j'aimerais bien avoir une carte sous les yeux. Où sont les parkings, je dirais, au nord ou à l'ouest du boulevard Bineau ou même de l'avenue du Roule ? Dans toute la partie côté Levallois, il y a pas beaucoup de parkings publics. Mais bon, je vous laisse faire votre raisonnement, comme votre raisonnement sur une sorte de fongibilité des parkings, entre des parkings, des places de parking et des lieux d'habitation, ce qui est un discours assez intéressant.

Mais je pense qu'à un moment ou un autre, vous finirez par arriver à revoir l'équilibre entre la tarification de surface et la tarification souterraine. Vous le savez bien, qu'il y a un déséquilibre. Vous le savez bien. C'est un choix que vous avez fait depuis le début, et, du coup, vous en récoltez les fruits. Voilà. Et vous entrez dans une sorte de course-poursuite de créations de parkings et une course-poursuite, en plus, justifiée par les « Allées de Neuilly » et la réduction du nombre de places de stationnement de surface sur l'avenue Charles de Gaulle. À un moment ou un autre, il faudra bien que vous réfléchissez sur cet équilibre entre le prix du stationnement de surface et le prix du stationnement souterrain.

M. le MAIRE.- Cet équilibre, il est totalement assumé, Monsieur ZERAH. Les parkings, on les fait pas pour gagner de l'argent, on les fait pour assurer un service. Donc il est pas illogique que cette asymétrie entre les recettes directes du parking et celles de la voirie de surface soient ce que vous indiquez. Encore une fois, je les assume, mais complètement, complètement. C'est un service qui est rendu d'avoir ces parkings.

Ensuite, sur la « concentration » de ces parkings, plutôt sur la partie centrale au détriment des parties sud et nord plus résidentielles, elle est là aussi liée à un chiffre. Vous savez, le chiffre des Neuilléens qui ont un parking privé est assez conséquent, il est de 85 %. Et ce chiffre, plus on va vers le nord ou plus on va vers le sud, puisque ce chiffre, c'est une moyenne, plus il est important. Donc le besoin de parkings souterrains dans les zones résidentielles n'est absolument pas avéré ; le besoin de parkings souterrains, il est bien entendu dans les zones denses, qui plus est, les zones qui ont une vocation commerçante. C'est pour ça que les parkings, vous les trouvez pas au fin fond, au bout du boulevard Inkermann, ça n'aurait aucun sens et il y aurait aucune clientèle. Vous l'avez trouvé, d'ailleurs, un des parkings qui avait été construit en zone résidentielle qui est le parking Inkermann à côté de la piscine, c'est le parking qui a le coefficient d'utilisation le plus faible, parce que c'est un parking qui n'est pas positionné et, pourtant, il n'est pas très loin du centre, mais il n'avait pas été positionné dans une zone sur lequel il y a un besoin de parking. Voilà. À la fois cette distribution et cet équilibre sont, mais totalement assumés dans le cadre du service public qu'on souhaite offrir.

Y a-t-il d'autres questions sur la deuxième partie ? Monsieur DODEMAN.

M. DODEMAN.- Non, c'est Madame MAURIN FOURNIER.

M. le MAIRE.- Ah, Madame MAURIN FOURNIER. Excusez-moi.

Mme MAURIN FOURNIER.- Désolée. En ce qui concerne la numéro 42, c'est sur le forfait post-stationnement, donc on reste sur le même sujet. Donc vous sous-traitez un certain nombre d'éléments, de nouveau avec l'ANTAI. Moi, je voulais savoir si vous aviez retravaillé, trois ans après, sur le forfait post-stationnement, en termes à la fois de zones et en termes de montants, puisque je rappelle que nous sommes quand même la ville la plus chère de France en ce qui concerne, puisque nous sommes à 50 euros. Voilà.

Je voulais savoir si, à l'occasion, de nouveau, de cette délégation à cet organisme, vous aviez repris en fait ce qui avait été décidé, malgré que nous ne soyons pas pour.

M. le MAIRE.- Bon, non, non, pour l'instant, écoutez, ça fonctionne comme ça, nous sommes plutôt bien, même si les derniers mois, malheureusement, ne permettent pas de voir les évolutions, puisque la situation avec le confinement a été figée. Vous avez vu qu'on a mis sur les périodes de confinement la gratuité du stationnement pour les Neuilléens. Je vous rappelle simplement que la tarification avait été faite aussi et beaucoup pour des motifs de régulation, ce qui était d'ailleurs l'idée quand le Sénat a voté cette idée des forfaits post-stationnement. C'était à la demande de parlementaires qui avaient besoin d'une tarification qui permette de mieux réguler le stationnement, notamment dans des zones touristiques ou dans des zones particulièrement tendues en matière de stationnement. Sur cette délibération, c'est le traitement des réclamations, donc c'est l'ANTAI qui est l'organisme public, l'établissement public avec lequel on continue, selon une procédure qui fonctionne plutôt bien.

Mme MAURIN FOURNIER.- Nous voterons contre cette délibération. Ensuite, il y avait la délibération 58.

M. le MAIRE.- Très bien. Je vous écoute.

Mme MAURIN FOURNIER.- Oui, oui, si je la retrouve, excusez-moi.

M. le MAIRE.- C'est les locations de terrains de tennis municipaux, c'est la révision des tarifs.

Mme MAURIN FOURNIER.- Oui, j'avais un peu une question, parce qu'on part avec des histoires de tickets, et je posais la question par rapport aux abonnements qui étaient faits *via* les associations. Parce qu'en fait, on a donc différents prix pratiqués en fonction donc de différents critères ; là, jusque-là, tout va bien. Simplement, je voulais savoir comment est-ce que étaient gérées les appartenances à des associations ? C'est-à-dire qu'on a maintenant une ouverture possible pour les personnes qui travaillent, c'est tout à fait, pourquoi pas, mais, du coup, en terme de, j'allais dire de priorité, est-ce qu'il y a une organisation qui est faite sur les personnes qui ont des abonnements auprès des associations ?

M. le MAIRE.- Gilles de LA MOTTE ?

M. GOURLEZ de LA MOTTE.- Oui, merci, Monsieur le Maire.

Alors, en ce qui concerne le tennis, la priorité est la suivante. La première priorité, c'est le face-à-face pédagogique. Donc la disponibilité des terrains vont être en priorité mis à disposition des associations qui enseignent le tennis aux Neuilléens, et la deuxième priorité, effectivement, c'est la mise à disposition des tennis pour l'activité de loisirs auprès des Neuilléens et des gens qui travaillent sur Neuilly. Donc la première priorité, c'est effectivement les associations.

M. le MAIRE.- Merci. Y a-t-il d'autres questions sur la deuxième partie ?

Monsieur HUBERT ?

M. HUBERT.- Excusez-moi, mais je reviens quand même sur la première partie, pour savoir si je peux émettre quand même un avis sur le budget, ou si c'est trop tard. On est toujours en Conseil municipal.

M. le MAIRE.- Non, Monsieur HUBERT, on revient pas.

M. HUBERT.- Je peux vous donner mon vote ?

M. le MAIRE.- Non, vous êtes absent, vous êtes absent. On va pas refaire un deuxième Conseil pour les absents.

M. HUBERT.- Écoutez, je l'exprime en toutes circonstances, je trouve que la façon dont les choses sont présentées ne sont pas claires, et je vote contre.

M. le MAIRE.- Bon. Et elle sera pas enregistrée, désolé. Mais bon, vous pouvez vous exprimer.

Y a-t-il d'autres questions sur la deuxième partie ?

Monsieur ZERAH.

M. ZERAH.- Oui, j'appelle la délibération numéro 67 au terme de...

M. le MAIRE.- Il faut allumer votre micro, je vous entendrai bien.

M. ZERAH.- Ah ça, ça m'étonnerait que vous entendiez « micro » ou « pas micro ».

M. le MAIRE.- Je vous entends mieux quand vous avez le micro ; c'est normal. C'est la vie. C'est la technologie. Allez-y.

M. ZERAH.- Oui, donc j'appelle la délibération numéro 67, au terme de laquelle vous envisagez de donner un logement au futur responsable du pôle juridique. Or, que je sache, vous ne démontrez pas dans les attendus qu'il y a une nécessité de service. Donc, qu'est-ce qui justifie que vous donniez à un responsable plus qu'à un autre un logement de service ? Et puis, cette méthode de logement de service ou de logement de fonction est de plus en plus dépassée, aussi bien d'ailleurs par l'État que par les collectivités locales, et, à la limite, dans la négociation de la relation synallagmatique avec le futur

employé de la municipalité, accordez-lui une indemnité de logement plutôt que de rentrer dans une logique de lui donner une indemnité de fonction. En conséquence de quoi, nous voterons contre cette délibération.

M. le MAIRE.- Vous pouvez aussi attendre la réponse. Au cas où. Au cas où, c'est très improbable, la réponse serait pertinente, voyez. Donc je veux bien les *a priori*, voyez. Vous montrez que vous votez contre sans avoir la réponse ; vous qui êtes très attaché à la qualité des débats, c'est pas une preuve d'écoute et de dialogue.

Mais je vais vous répondre très simplement. Ce n'est pas lié, Monsieur ZERAH... C'est pas lié à la fonction, c'est lié à des astreintes. La Ville a besoin d'un certain nombre de cadres qui font des astreintes, et vous savez que chaque semaine, il y a un cadre qui a et qui est en astreinte, et donc il y a un certain nombre de cadres qui génèrent, comme ça, à tour de rôle, les astreintes dont la Ville a besoin. Il se trouve que un de nos cadres est parti, avait un logement, non pas pour sa fonction, parce que c'était une architecte, mais pour l'astreinte. Et donc un autre cadre a eu cette proposition d'avoir un logement pour faire les astreintes sur lequel les élus peuvent s'appuyer, puisque ces astreintes permettent, y compris la nuit, et c'est souvent ce qui nécessite, justement, ce logement, être présent. Et moi, il m'est arrivé, dans des incendies ou des événements qui malheureusement arrivent plus souvent qu'on l'imagine à Neuilly, pour des questions d'hospitalisation d'office, d'avoir le cadre d'astreinte qui, à trois heures du matin, est présent, et c'est la raison pour laquelle les cadres d'astreinte sont logés à la Ville. Ça n'a rien à voir avec leur fonction juridique, liée à l'architecture ou à telle et telle mission, c'est lié au fait que leur fonction de cadre, leur responsabilité, leur capacité à prendre des décisions au côté d'un élu un cas d'accident ou d'événement sur la Ville, nécessite qu'ils logent sur place. Donc là, il y a eu un départ et il y a eu une arrivée pour garder le même étiage, le même nombre de cadres qui peuvent être mobilisés pour les astreintes de la Ville.

Oui ?

M. ZERAH.- Oui, vous voyez, comme « d'hab », je dirais ça sert à rien de vous dire quelque chose. Vous nous sortez une argumentation que j'aimerais lire dans les attendus de la décision. Où, à quel paragraphe, dans les attendus de la décision, vous indiquez que c'est une personne qui va avoir un certain nombre d'astreintes ? Vous indiquez au troisième paragraphe : « Les contraintes liées à l'exercice de ces emplois – il s'agit pas d'astreinte – nécessitent cependant de faire la distinction entre concession de logement par nécessité absolue de service, utilité de service... » C'est la réglementation, et puis avec les deux paragraphes, et...

INTERVENANTE.- C'est écrit.

M. le MAIRE.- Non, mais, Monsieur ZERAH, ce qui est bien, c'est que vous avez apporté la réponse. C'est exactement ça, c'est l'utilité de service, effectivement, qui est la...

M. ZERAH.- Mais pas par rapport à l'emploi !

M. le MAIRE.- Mais non. Parce que c'est la... On n'a pas...

M. ZERAH.- Mais c'est par rapport à une personne ? Mais où sont mentionnées les astreintes que va assurer cette personne ?

(Interventions croisées hors micro - Inaudible)

M. le MAIRE.- Non, mais ça, c'est l'utilité de service...

M. ZERAH.- Bon, écoutez, on...

M. le MAIRE.- Après, il y a un agenda...

M. ZERAH.- ...vote contre...

M. le MAIRE.- qui appartiennent aux services...

M. ZERAH.- On vote contre...

M. le MAIRE.- ...et puis voilà.

M. ZERAH.- ...et on n'a toujours pas compris, et on vote contre.

M. le MAIRE.- Bon, très bien, c'est compris.

Virginie KLEIN veut rajouter. Le micro.

Mme KLEIN.- Oui, Monsieur ZERAH, il faut juste lire le texte. Il y a convention d'occupation précaire lorsque les fonctions comportent un service d'astreinte. Il y a concession de logement quand c'est un service d'astreinte. Service d'astreinte, effectivement, les élus sont d'astreinte pendant une semaine, les cadres sont d'astreinte pendant quinze jours et ils sont mobilisables jour et nuit, donc ils sont d'astreinte, ils doivent sauter de leur lit pour aller sur un chantier incendie. S'ils habitent à Colombes, c'est un peu compliqué. Donc on leur dit ils sont d'astreinte, ils ont un service d'astreinte et un logement qui leur permet d'être immédiatement mobilisables.

M. le MAIRE.- Voilà, et quand ils quittent la Ville ou quand ils changent de métier, ils remettent à disposition ce logement, puisqu'il est lié, comme ça a été inscrit, à cette mission d'astreinte.

Madame MAURIN FOURNIER ?

Mme MAURIN FOURNIER.- Oui, moi, je vous remercie, Madame KLEIN, de sa lecture attentive, d'ailleurs, comme elle l'avait fait au Conseil précédent, auquel je n'étais pas, j'en étais désolée, mais j'ai bien lu le PV, et pour lequel nous avons donc une précision sur le règlement intérieur, trente minutes par groupe, des décisions municipales avec le cahier de délibérations et des élus représentés à due proportion dans les commissions. Donc je souhaiterais qu'on revoie les commissions en fonction de cette lecture attentive.

En ce qui concerne la délibération sur laquelle j'aimerais revenir, c'est la 61 ; ça concerne un avenant qui a été signé au contrat de service avec la CAF. Je voulais savoir, concomitamment à cet avenant, si nous avons à Neuilly une CTG, c'est-à-dire une Convention territoriale générale, qui est une convention, normalement, qui doit être signée entre la CAF, le Département et la commune, en tout cas qui peut être fait, et je voulais savoir si nous avons également mis en place quelque chose d'un peu nouveau qui s'appelle le plan mercredi, ce qui nous permet, par rapport à des financements CAF, de pouvoir en bénéficier et de pouvoir accueillir de façon meilleure et plus adaptée les enfants.

M. le MAIRE.- Emmanuelle d'ORSAY ?

Mme d'ORSAY.- Sur la CTG...

M. le MAIRE.- Mets ton micro, Emmanuelle.

Mme d'ORSAY.- Pardon. Sur la CTG, nous sommes en ce moment en discussion avec la CAF, effectivement, pour la signature de cette CTG. La CAF a pris beaucoup de retard du fait du Covid, donc voilà, on est en train de travailler sur cette CTG, effectivement. Pour le plan mercredi, je peux pas vous le dire, parce que j'en ai pas connaissance, mais je vous apporterai la réponse. Voilà. Ça va peut-être faire partie de nos discussions avec eux, justement dans ce cadre de la CTG. Voilà.

M. le MAIRE.- Merci. D'autres questions sur cette deuxième partie ? Je vous remercie.

III Décisions municipales et questions diverses

1. Décisions municipales

M. le MAIRE.- Nous allons passer aux décisions municipales qui vous ont été communiquées. Y a-t-il des questions sur ces décisions ?

Monsieur HUBERT.

M. HUBERT.- Oui, dans les décisions municipales, il y a plusieurs marchés qui ont été passés avec des organismes culturels ou de spectacles qui devaient faire des animations dans des établissements scolaires ou dans les crèches et autres. Donc un certain nombre ont dû sans doute être annulées, j'en ai pas la connaissance précise.

Comment comptez-vous régulariser ces marchés et éventuellement reporter ces marchés, de façon à ce que ces groupes, ces personnes qui font des spectacles puissent quand même voir une perspective sur leur avenir ?

M. le MAIRE.- Là, en ce qui concerne ceux qui sont dans ces décisions, c'est des décisions qui ont été prises entre septembre et aujourd'hui, donc toutes ces prestations ont lieu, il y en a pas qui sont reportées, à ma connaissance. Elles se sont déroulées.

Marie-Claude LE FLOC'H.

Mme LE FLOC'H.- Je voudrais juste rajouter que pour un certain nombre de spectacles jeune public, effectivement, au lieu de les faire au Théâtre des Sablons, ça a été exporté dans les écoles. Et, d'ailleurs, c'est assez formidable, parce que c'est la première fois qu'on a une vraie coopération avec la conseillère pédagogique – je sais plus comment elle s'appelle, Nicole CHÉDOTAL, voilà – et je donne l'exemple, *La Boîte à joujoux*, on vient de terminer ça, c'est un spectacle pour les enfants, il y a 17 classes donc qui ont reçu ce spectacle en deux temps, avec des médiathécaires, des gens du théâtre, et, en plus, des comédiens ou metteurs en scène du spectacle sont venus. Ça a concerné 450 enfants, et donc ça permet de ne pas annuler le spectacle, et ils le préparent, et, ensuite, il y a une captation dans les classes, et ça donne des résultats incroyables. Et tellement incroyables que, du coup, pour le spectacle en janvier, parce qu'on est un peu pessimiste sur la réouverture en janvier, il y a un spectacle qui s'appelle *La Femme à tiroirs*, et là, qui va concerner 35 classes, qui sont déjà inscrites, pour plus de mille enfants. Donc on peut quand même maintenir un certain nombre de spectacles et ne pas avoir à remplacer...

M. le MAIRE.- À tout annuler.

Mme LE FLOC'H.- Voilà, et à annuler.

M. le MAIRE.- Et à reporter.

M. HUBERT.- Merci pour cette explication.

M. le MAIRE.- Merci. Y a-t-il d'autres questions sur les décisions ?

Madame MAURIN FOURNIER ?

Mme MAURIN FOURNIER.- Oui, d'abord, j'avais une question plus générale sur les décisions. Vous nous avez dit que vous alliez les mettre sur Internet. Je voulais savoir quand, parce que là, on s'aperçoit qu'on a quand même énormément un cahier très lourd, du fait qu'il n'y a pas eu de Conseil municipal en novembre. Et le principe d'une décision municipale,

c'est qu'elle peut être contestée, mais elle doit l'être dans les deux mois. Or, nous avons énormément de décisions qui font que les deux mois sont largement passés. Alors, je veux bien entendre le Covid, mais ça pose quand même un souci. Donc vous nous aviez indiqué que ça serait sur Internet. Et donc quand ?

M. le MAIRE.- Je vérifierai que je l'ai indiqué. Je me rappelle pas l'avoir indiqué, mais si je l'ai indiqué, on étudiera la procédure, bien sûr.

Mme MAURIN FOURNIER.- Vous l'avez indiqué dans le... C'est pareil, c'était dans le compte rendu.

M. le MAIRE.- On regardera.

Mme MAURIN FOURNIER.- Voilà, j'y étais pas, mais je relis les comptes rendus.

Alors, sur la 286...

M. le MAIRE.- 286...

Mme MAURIN FOURNIER.- ...je voulais savoir s'il était possible que vous nous précisiez le cahier des charges. C'est pour des enquêtes d'opinion qui seraient donc confiées à OpinionWay sur les nouvelles mobilités pour la Ville de Neuilly-sur-Seine. Alors c'est quand même des marchés qui vont jusqu'à 100 000 euros. Donc je voudrais savoir comment ça va être fait, quel est le cahier des charges, pourquoi on dépense 100 000 euros pour savoir si les gens veulent marcher, utiliser un vélo ou une trottinette.

M. le MAIRE.- Le marché, il est, à la base, de 22 500 euros. On n'a pas atteint les 100 000 euros, c'était une précaution au cas où on ait besoin dans le temps de réitérer des demandes, mais il est peu probable qu'on arrive, bien sûr, à ce montant. Alors, c'est pas pour savoir s'ils aiment les trottinettes ou le vélo, c'est pour anticiper un sujet sur lequel on a des décisions à prendre dans les mois à venir, c'est le déploiement des bornes électriques, et c'est pour mieux comprendre les intentions d'achat en termes de véhicules électriques, pour comprendre quel est le déploiement qu'on doit avoir, quels sont les modèles économiques qu'on peut retenir, comment répondre à beaucoup de sollicitations d'opérateurs publics, privés, de syndicats intercommunaux qui développent des dispositifs.

Et donc cette enquête OpinionWay a, pour l'essentiel, comme question et comme objectif la compréhension des intentions d'achat en matière de véhicules électriques. On nous annonce, dans des enquêtes nationales, des perspectives extrêmement ambitieuses, tout ça a un vrai impact sur des choix à faire dans les mois à venir sur l'organisation de ce déploiement de bornes électriques, et donc c'est ce type d'information qu'on recherche au travers de cette enquête d'OpinionWay, mais on vous passera le questionnaire très volontiers. Il y a quelques questions supplémentaires sur le regard des uns et des autres sur les modes alternatifs, autopartage, etc., parce que, là aussi, on est à la fois sollicité par les opérateurs, on a besoin de comprendre quelle est l'attente de la population sur ces modes alternatifs de mobilité.

Mme MAURIN FOURNIER.- Merci. C'est tout à fait intéressant, effectivement, d'avoir le questionnaire et surtout de savoir sur quels sujets OpinionWay va être interrogé. Sachant que, là-dessus, ce serait intéressant aussi que vous nous disiez aujourd'hui quel est le parc ou quelle est la possibilité, en termes de prises que nous avons sur la Ville, sachant qu'il y avait une délibération dans le cahier qui parlait de la prise en compte de l'entretien des prises, des anciennes stations Autolib'. Donc je pense que ça préside aussi à la mise en place de solutions pour les voitures, pour qu'elles puissent se recharger, ou c'est ce que j'avais compris les fois précédentes. Donc ça serait bien qu'on ait aussi une visibilité de ce qui existe aujourd'hui, si c'était possible.

Pardon, c'est d'ailleurs dans la 290, où on dit effectivement qu'il y a un marché relatif à la maintenance des anciennes stations Autolib' sur le territoire. Donc je voulais savoir pour quelle utilité. Est-ce que c'est bien pour les poursuivre, pour que ce soient des stations ouvertes aux véhicules électriques ?

M. le MAIRE.- C'est une solution intermédiaire voyez, puisque toutes ces bornes Autolib' ont été abandonnées par l'opérateur, donc certaines villes les ont laissées en friche, d'autres les réactivent. On les réactive provisoirement, parce que, elles sont aujourd'hui limitées, puisqu'on ne peut pas agir sur l'alimentation électrique, sur ce qui permettrait de les améliorer, donc on les exploite telles qu'elles sont aujourd'hui, mais ça permet au moins de satisfaire un certain nombre d'utilisateurs. On a bien conscience que c'est une solution intermédiaire liée à l'abandon du dispositif Autolib', et c'est la raison pour laquelle, mais c'est la discussion qu'on avait avant par rapport à l'étude OpinionWay, il faut redéployer, il va falloir déployer des dispositifs plus ambitieux pour mieux répondre à l'attente en matière de véhicules électriques, et c'est ce travail de compréhension et d'étude qui est réalisé en ce moment.

Mme MAURIN FOURNIER.- Et est-ce qu'on a d'ailleurs, sur ce sujet également, par rapport aux parkings, je me souviens, il y a quelques années ou mois, il n'était pas possible de mettre des prises électriques au-delà du premier sous-sol. Est-ce que ce problème est réglé aujourd'hui ? Par exemple, sur le futur parking, est-ce qu'on aura des prises électriques partout ?

M. le MAIRE.- Oui, puisque ça dépend d'un système d'équipement de sécurité incendie qui n'était pas intégré dans les anciens parkings, mais, clairement, le nouveau parking intègre ce système de *sprinklers* sur l'ensemble des niveaux, de telle manière à pouvoir déployer des prises électriques sur l'ensemble des niveaux.

Mme MAURIN FOURNIER.- D'accord. La décision numéro 327, c'est une convention qui a été signée auprès de l'association Forum de l'Universel. Donc je suis un peu étonnée, puisque le Forum de l'Universel, il me semble que vous en êtes le président ou le délégué général. Je voulais savoir comment vous pouvez vous signer une convention à vous-même et de quelle nature celle-ci a été faite.

M. le MAIRE.- Non, c'est pas un prêt, c'est une location. C'est une location au tarif en vigueur, tout simplement.

Est-ce qu'il y a d'autres questions sur les décisions ? Très bien, je vous remercie.

2. Questions diverses

M. le MAIRE.- Alors, j'ai reçu quelques questions diverses.

Madame MAURIN FOURNIER, sur un chargé de mission commerce, je vous laisse poser votre question.

Mme MAURIN FOURNIER.- Oui, Monsieur le Maire, la pandémie Covid donc vous a incité, comme la plupart des villes, à accompagner certaines actions de nos commerces, en particulier ceux qui pratiquent le *click and collect*, en diffusant leur nom sur le site de la Ville et à lister les différentes aides gouvernementales. Sur le site, nous avons découvert qu'un chargé de mission commerce du nom de Monsieur Frédéric GION, donc était inscrit. Je voulais savoir, puisque nous n'en avons pas été informés, d'une part si ce monsieur est salarié de la Ville, s'il a un lien avec une de vos ferventes supportrices du même nom, quelles sont ses missions et de quels moyens dispose-t-il pour aider les commerces qui souffrent et qui disparaissent, depuis malheureusement pas le Covid mais depuis de nombreuses années et pour lesquels nous avons d'ailleurs proposé un programme très complet pendant la campagne sous la responsabilité d'un manager de centre-ville.

Donc je voulais savoir, effectivement, quelles étaient les missions. Je me réjouis que vous ayez pris cette décision qui était notre proposition, à condition effectivement que cette personne puisse avoir quelques moyens d'agir. C'est pas les décorations de Noël aujourd'hui sur lesquelles il a pu agir, me semble-t-il.

M. le MAIRE.- Voilà, alors quand on a vu votre proposition, on a trouvé ça formidable, on regrette que la population ne l'ait pas trouvé aussi formidable que nous. Donc on a recruté effectivement un chargé de commerce. Alors, vous savez, quand on recrute les gens, on ne leur demande pas le livret de famille. Après, quand on connaît des gens qui les connaissent et qui nous les recommandent, c'est un plus, comme dans n'importe quel recrutement. Les efforts qui sont faits, qui ont été

faits pendant le Covid sont assez importants, puisqu'on a à la fois fait un recensement de tous ceux qui voulaient livrer, et on a facilité la mise en ligne d'informations auprès d'eux. On a également mis en place un service d'assistance, et donc plusieurs élus, d'ailleurs, ont participé pour les aider à comprendre et activer les aides publiques. Et il n'y a pas très longtemps, Vincent GARRETA a animé une réunion en « visio » avec les commerçants qui avaient encore des questions à poser sur les aides publiques. On a lancé l'opération des terrasses éphémères, on a exonéré des droits de voirie plusieurs commerces pendant la période, bien entendu, tendue mais également dans la période après, y compris dans la période de fonctionnement, de telle manière à pouvoir faciliter la réorganisation des marges brutes de leurs activités. On a récemment exonéré les fleuristes des droits de voirie pour la vente de sapins par exemple. Donc il y a une écoute qui est permanente.

Ce nouvel agent qui va suivre les commerces a d'abord une vocation d'écoute. Il rencontre tous les commerçants, donc ça prend un peu de temps, parce qu'on a un peu moins de 1 000 commerces sur Neuilly, et de voir comment on peut faire un zonage pour travailler avec eux sur les différentes zones de chalandise, sur à la fois des opérations d'animation, et puis sur des aménagements de voirie, de telle manière à améliorer l'attractivité de certains quartiers. Un des sujets prochains sera justement la refonte du quartier Chartres-Sablonville, etc., tout ce périmètre-là. C'est un périmètre qui concentre beaucoup de commerçants et qui appelle des évolutions dans la manière de configurer le quartier et ses aménagements. Voilà.

Monsieur TEULLÉ, vous avez une question sur...

Mme MAURIN FOURNIER.- Excusez-moi, Monsieur le Maire, juste pour une précision sur les missions de ce...

M. le MAIRE.- Je vous ai donné une réponse, Madame. Vous savez que les questions...

Mme MAURIN FOURNIER.- Non, non, mais je voudrais juste...

M. le MAIRE.- Non, non, mais c'est ma réponse...

Mme MAURIN FOURNIER.- ...une précision.

M. le MAIRE.- C'est ma réponse. C'est ma réponse, Madame MAURIN FOURNIER.

Mme MAURIN FOURNIER.- Ah.

M. le MAIRE.- Ma réponse est donnée.

Mme MAURIN FOURNIER.- Ah, vous aviez dit dans le compte rendu du dernier que vous ne couperiez...

M. le MAIRE.- Voilà.

Mme MAURIN FOURNIER.- ...pas les paroles des personnes...

M. le MAIRE.- Voilà.

Mme MAURIN FOURNIER.- ...qui posent des questions...

M. le MAIRE.- Mais vous avez eu la question...

Mme MAURIN FOURNIER.- ...mais je vois que...

M. le MAIRE.- ...très intéressante.

Mme MAURIN FOURNIER.- ...le naturel revient au galop.

M. le MAIRE.- Ma réponse. Maintenant, c'est à Monsieur TEULLÉ de poser une question, sur les bacs.

M. TEULLÉ.- Oui, Monsieur le Maire, on a reçu encore récemment un dépliant – d'ailleurs, je voudrais féliciter les services – très bien fait sur le tri sélectif. Ça donne envie de trier, d'ailleurs. C'est un impératif pour chacun d'entre nous de trier et de faire des efforts. Or, sur le passage de camions-bennes pour les poubelles jaunes, il n'y a qu'un seul passage par semaine. Il y a beaucoup d'immeubles qui n'ont pas suffisamment de place pour multiplier le nombre de containers.

Pouvez-vous envisager d'étudier un deuxième passage par semaine pour que nous puissions poursuivre cet effort de tri sélectif ?

M. le MAIRE.- Alors, ça a été effectivement un des éléments qu'on avait intégré dans le cahier des charges du nouveau marché de ramassage des ordures ménagères. Il a été d'ailleurs validé lors du Conseil de POLD cette semaine, puisque, vous savez, c'est une compétence qui est transférée à l'EPT, à l'intercommunalité, et donc effectivement dans le nouveau marché qui démarrera dans un an, puisqu'on était à la fin d'un marché et il faut attendre la reconfiguration du nouveau marché, il y aura deux passages par semaine.

Monsieur ROUZIÈRES, vous aviez une question sur la politique canine.

M. ROUZIÈRES.- Oui, Monsieur le Maire et chers collègues, il y a encore peu de temps, la cause animale faisait rire, provoquant inévitablement quolibets et railleries chez ses détracteurs ; les temps changent heureusement. C'est aujourd'hui un combat noble et respecté, et vous me trouverez toujours en première ligne pour défendre les animaux.

Je voudrais ce soir rendre grâce au chien, d'autant qu'il est un véritable vecteur de la politique locale, et que c'est en promenant le mien régulièrement que je recueille les doléances de nos concitoyens. Le confinement a produit de nombreux effets. Parmi eux, on note une explosion d'adoptions de chiots. Les vétérinaires de Neuilly en témoignent, notamment la clinique du Pont de Neuilly.

Ma question porte donc sur les chiens. Il y a beaucoup de chiens à Neuilly, ils sont évidemment difficiles à compter. Alors on parle de 14 000 chiens, peut-être êtes-vous mieux renseigné que moi. Il se peut que ce chiffre soit fantaisiste, mais, quoi qu'il en soit, il sera en forte augmentation. Je voulais savoir s'il est possible d'engager une politique plus volontariste pour améliorer la cohabitation entre les chiens et les habitants. À ce jour, la « politique canine » de la Ville est axée sur le ramassage des excréments canins, il est vrai que ça fonctionne plutôt bien, même si l'on trouve parfois des distributeurs de sacs, vides. Aujourd'hui, en ces temps de Covid, la souffrance psychique est particulièrement exacerbée, et les personnes âgées sont très attachées à leur animal de compagnie, seul lien qui leur permet le plus souvent d'éviter une solitude totale, mais aussi qui leur permet la possibilité de socialiser. Les propriétaires de chiens se parlent beaucoup lors des promenades.

Donc je me permets de vous soumettre les points suivants sous forme de questions. Serait-il possible d'envisager d'accompagner et de soutenir les propriétaires d'animaux ? C'est parfois difficile. Alors, est-ce que vous pensez, comme dans certaines villes, éventuellement mettre en place un médiateur canin ou former les policiers municipaux à la médiation canine ? Créer peut-être un dispositif solidaire de promenade, de garde d'animaux pour les personnes fragilisées, isolées dans le cadre d'une hospitalisation. J'ai eu deux cas, dans mon quartier, de personnes âgées qui hésitaient à aller à l'hôpital pour cette raison-là et qui ont été en danger de mort. Peut-être créer également des espaces canins et des espaces partagés. Promouvoir le respect et le bien-être des animaux en luttant contre la maltraitance, en informant et en sensibilisant sur la place des animaux et leurs besoins. Et, enfin, lutter contre les incivilités et le problème des déjections canines. Je sais que vous le faites, je sais que vous sensibilisez aux bonnes pratiques sous la forme de campagnes, mais, là aussi, les médiateurs pourraient peut-être intervenir, peut-être en créant des canisites. Et, enfin, du côté de la sanction des incivilités, je sais que c'est fait, est-ce que vous avez des retours là-dessus ? Est-ce qu'il y a des amendes qui ont été données ? Bref, est-ce que ça fonctionne, ou pas ?

Merci beaucoup.

M. le MAIRE.- Alexandra FOURCADE.

Mme FOURCADE.- Oui, je vais répondre à Monsieur ROUZIÈRES sur la dimension, effectivement, que tu as évoquée sur l'impact d'avoir un chien pour la santé mentale. Je pense que tout le monde est sensible au fait qu'effectivement la protection des animaux et leur rôle dans le lien social sont très importants. Pour autant, tous les sujets que tu as identifiés, que vous avez identifiés, que tu as identifiés dans ton propos sont déjà organisés. Je veux dire, si, effectivement, des personnes âgées sont en difficulté quand elles sont hospitalisées pour la garde de leur chien, d'abord, il y a l'entourage proche et, ensuite, on a déjà eu le cas d'ailleurs sur la Ville, il y a des associations qui s'occupent de récupérer le chien. On a eu un cas récent, d'ailleurs, d'une personne qui a eu un accident vasculaire juste en face de la Mairie et pour lequel effectivement le réseau de solidarité a joué très bien ; donc il y a eu une association qui est intervenue et qui a permis de gérer en urgence la mise en protection du chien et ensuite de lui trouver une personne pour la prendre en charge.

Donc je comprends pas bien cette demande de moyens concernant la mise en place d'une médiation pour les chiens. Enfin, je veux dire, on est dans une société où chacun assume ses choix. Avoir un chien, c'est un choix, c'est une responsabilité, et quand on s'engage à avoir un chien, on s'engage aussi à effectivement se donner les moyens de le faire garder quand on part en vacances et d'avoir des organisations. Et, à mon avis, la Ville a peut-être d'autres priorités. Je sais que vous êtes très soucieux des priorités et on l'a discuté sur le poste précédent, donc je pense qu'il y a d'autres priorités dans la Ville que d'accompagner, voilà, un choix personnel d'avoir des animaux, qui est tout à fait louable et respectable. Mais, pour autant, je pense qu'il faut garder raison et laisser à la Ville d'autres priorités qui sont, à mon avis, tout aussi importantes. Voilà, je donne un avis tout à fait personnel.

M. le MAIRE.- Merci. Monsieur ROUZIÈRES, vous aviez une deuxième question, je crois.

M. ROUZIÈRES.- J'ai bien entendu la délibération 44 à propos d'Airparif, mais est-ce qu'il y aurait, à ce propos, moyen d'aller plus loin ? C'est-à-dire dans la droite ligne du bien-être des piétons, est-ce que il serait possible, sur les allées de Neuilly, puisque c'est de ça dont il est question, qui sont des allées, enfin, pour le moment, l'avenue Charles de Gaulle est encore extrêmement polluée, est-ce qu'il serait possible, une fois les travaux terminés, d'installer des capteurs et des indicateurs ? Je sais que ça va être fait, mais qui permettraient d'informer en temps réel ou au moins d'un jour à l'autre les promeneurs, les résidents, les automobilistes, de manière à inciter les automobilistes au moins à lever le pied ou à moins prendre leur voiture, et les piétons sur l'état de l'air qu'ils respirent. Je pense que ce serait bien, parce que, si j'ai bien compris, on aura les chiffres de manière différée. Est-ce qu'il serait possible d'avoir quelque chose qui soit plus efficace et qui soit plus incitatif pour les automobilistes et les piétons ?

M. le MAIRE.- C'est-à-dire que quand on pose la question à Airparif, Airparif nous dit « l'évolution ne se fait pas jour après jour », donc les sondages ou les périodes pendant lesquelles ils observent permettent néanmoins de voir les évolutions, permettront de voir les évolutions, de comprendre également, comme vous le suggérez, la différence entre un jour de semaine et un jour de week-end par exemple. Donc, avoir des capteurs, et c'est, encore une fois, Airparif qui le développe comme ça. Quand on leur pose la question du monitoring de la pollution, on nous dit « c'est pas la peine de la prendre en permanence », il faut la prendre tous les ans, à des moments un peu clés et pendant une période suffisamment longue pour qu'on ait une appréciation, sans pour autant avoir une surveillance quotidienne.

Donc c'est cette option qu'on a pris, et, encore une fois, on s'en est remis à ceux dont c'est le métier à Airparif en disant qu'on voulait avoir une vision claire de l'évolution de la pollution, et c'est eux-mêmes qui nous ont fait la proposition qui fait l'objet de la délibération de la deuxième partie ; c'est de faire des sondages, et s'il faut en faire de manière plus fréquente pour être plus en phase, comme vous le souhaitez, avec la réalité, on le fera, bien entendu. Ce qu'on veut, c'est avoir une remontée d'informations la plus complète possible, et il n'y a pas sur ce sujet ni d'économies ni, voilà, de volonté de ne pas avoir une vision fidèle des évolutions des « Allées de Neuilly ».

J'en profite pour partager avec vous cette satisfaction qu'on a eue de recevoir des départements des Hauts-de-Seine et des Yvelines le prix de l'innovation urbaine pour les « Allées de Neuilly »...

(Applaudissements.)

...et justement pour la qualité de ce projet. C'est l'occasion pour moi de remercier tous les élus qui s'y engagent et qui participent aux travaux pour ce projet.

Monsieur HUBERT, je vous laisse poser deux questions. Je vous ferai remarquer juste qu'il y a un délai pour les questions, on les a reçues hors délai, mais je vous laisse les poser.

Non, Monsieur ZERAH, vous n'aurez pas la parole, puisque c'est les questions diverses, et c'est pas un débat. Lisez-bien le règlement intérieur, vous pourrez comprendre pourquoi je vous laisse pas la parole.

Monsieur HUBERT.

M. HUBERT.- Je vous remercie, et puis je vous prie de m'excuser, mais avec la tablette, j'ai pas trouvé le moyen de vous envoyer depuis ma tablette les questions, et je suis revenu à l'ordinateur. Néanmoins, je vous pose la question pour pas retarder et prendre plus de temps, puisque j'en ai pris déjà.

La première question, c'est l'Agence régionale pour la biodiversité ; ARB appelle les collectivités à s'engager. Comme vous venez de le dire, c'est l'occasion pour vous de vous engager comme Territoire engagé pour la nature. Alors, vous avez déjà signé la charte de l'eau, soutenue par l'Agence de l'eau.

Quels sont vos engagements sur l'eau ? Les départements des Hauts-de-Seine et des Yvelines vous ont décerné le prix de l'innovation urbaine pour cette avenue, mais il y a encore de grands enjeux aujourd'hui sur la nature en ville, sur la gestion de l'eau ruisselante, sur sa qualité, sur le risque d'inondations, sur la nécessité de préserver l'eau sur place plutôt que de la mettre dans les égouts. Tout ça, c'est au cœur de la transition écologique, du changement climatique, de la perte de biodiversité, de dégradation de la santé des habitants.

Pensez-vous poser la candidature de la Ville à l'appel de l'Agence régionale donc sur le programme « Territoires engagés pour la nature » ? Et, de même, vous êtes invité par l'association Environnement 92 pour soutenir le projet de planter des arbres en Ville. Un contact a été établi, l'association attend votre réponse.

Enfin, comment pensez-vous répondre à la fin de l'artificialisation des terres pour lutter contre le changement climatique ? Il y a un enjeu important, la Ville a plein d'atouts, elle peut aller plus loin. C'est le cas à travers les allées de Neuilly qui sont l'occasion de retrouver des espaces de pleine terre, mais il y a certainement besoin d'aller encore beaucoup plus loin. Beaucoup d'espaces, d'ailleurs, sur l'avenue ont été recouverts de façon minérale alors qu'ils auraient pu rester en pleine terre. Enfin, les berges et les îles sont des lieux importants de nature et d'eau, et leur valorisation naturelle est très importante, elle doit être confirmée.

Voilà, comment vous vous engagez là-dessus et quelle réponse vous apportez sur un vrai programme, justement, vis-à-vis de la nature et pour lutter contre le changement climatique ?

M. le MAIRE.- Vous savez, beaucoup d'efforts sont faits. Vous évoquez l'Agence de l'eau Seine-Normandie, je vous rappelle qu'elle était présente, elle nous avait proposé de tenir sa réunion annuelle à Neuilly il y a un peu moins d'un an, un an environ, je n'ai plus la date en tête exacte, parce que l'opération de l'avenue Charles de Gaulle, en termes de récupération d'eaux pluviales, était la plus grosse opération de récupération d'eaux pluviales menée en France en milieu urbain. Donc l'Agence de l'eau avait tenu à communiquer sur l'opération avenue Charles de Gaulle pour souligner l'ambition en matière de traitement de l'eau et de récupération d'eaux pluviales. Et là, vous savez, sur l'île de la Jatte, la Ville a été choisie dans le cadre d'un accord qu'on a passé, l'installation d'une frayère avec tout un écosystème qui a été mis en

Conseil municipal de la Ville de Neuilly-sur-Seine

17 décembre 2020

œuvre. Vous pouvez le visiter, c'est face à Courbevoie sur l'île de la Jatte, vous l'avez sans doute vu, c'est un exemple de biodiversité qui est, là aussi, totalement unique en région parisienne.

On veille, avec le service des espaces verts, à respecter la biodiversité, et vous le voyez dans la plupart des massifs qui sont installés ; ce sont pas monochromes, ils sont, boulevard d'Argenson en particulier, extrêmement attachés à cette biodiversité. Et ça a été un sujet sur l'avenue de Charles de Gaulle, la diversité des arbustes et des arbres, et doit retracer ces préoccupations de biodiversité, à la fois pour lutter contre le phénomène des îlots de chaleur et également, bien entendu, pour garder la trace particulière de Neuilly. Je vous rappelle qu'il y a 13 000 arbres à Neuilly, que sur la durée du mandat, on l'avait calculé dans un bilan environnemental, mais je pense que Jacques SIBEUD, dans un prochain Conseil, fera un bilan sur l'action durable, on a dû rajouter, en dix ans, près de 3 000 nouveaux arbres dans la Ville. Donc l'équation végétale de la Ville est particulièrement ambitieuse, elle le reste et notre service des espaces verts en est à la fois le marqueur et le garant, avec beaucoup d'ambition et beaucoup de moyens. Vous pourrez le relever dans le budget quand on le traitera dans quelques mois, dédié au traitement des espaces verts. Voilà, Monsieur le Conseiller municipal.

Sur la deuxième question, vous évoquiez le logement social SNL, il me semble que tous ces éléments ont été traités au cours de nos débats.

Chers collègues, je vous remercie...

M. HUBERT.- Non, excusez-moi...

M. le MAIRE.- ...et je vous souhaite de très bonnes fêtes de fin d'année.

Monsieur ROUZ..., heu Monsieur HUBERT, le débat est clos. Ce Conseil...

M. HUBERT.- Oui, non, la...

M. le MAIRE.- ...est terminé.

M. HUBERT.- La question...

M. le MAIRE.- Voilà, merci beaucoup.

M. HUBERT.- La question des perspectives du logement social à Neuilly n'a pas été traitée et vous n'y avez pas répondu.

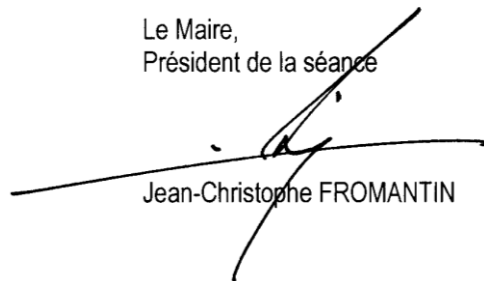
M. le Maire clôt la séance à 19 heures 58.

Le secrétaire de séance



Lucas VERAN

Le Maire,
Président de la séance



Jean-Christophe FROMANTIN